

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Flavio Innocenti, Mme Fayrouz Kashef, Mme Leila Khatchadourian, M. Mauro Martella, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz, Mme Elzimar Zermatten

Excusés :

M. Vincent Mayer, M. Smult Kouame

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général adjoint
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de Monsieur Serhat YILMAZ (S), en remplacement de Madame Lucia ROSALES, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
 - Rénovation de la production de chaleur de la piscine de Marignac

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 340-23.11 Chemin des Semailles – Réaménagement mobilité **p. 1569**
Entrée en douce – Crédit d'étude
matière
Fr. 165'000.--
- b) 341-23.11 Budget de fonctionnement 2024 et fixation des **p. 1571**
Entrée en centimes additionnels, ainsi qu'autorisation
matière d'emprunter
- c) 342-23.11 Versement de la contribution annuelle 2024 au Fonds **p. 1576**
Entrée en intercommunal de développement urbain (FIDU)
matière

8) Pétitions

Pétition pour l'ouverture l'hiver de la piscine de Marignac (PE097-2023) **p. 1576**

RAPPORTS DE COMMISSION9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- 338-23.10 Ville de Lancy – Rehaussement des quais TPG – Crédit **p. 1578**
Arrêté d'investissement – Rapport de la Commission des
Fr. 416'000.-- travaux, séance du 16 octobre 2023 (Mme Nancy
RUERAT)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 26 septembre 2023, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
Budget 2024 du service de l'environnement **p. 1580**
- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 28 septembre 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
Présentation du budget 2024 pour le service de l'aménagement du territoire **p. 1583**
- 12) Commission sociale et petite enfance, séance du 2 octobre 2023, rapporteur M. Michel VERGAIN
a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Contrat de quartier Palettes-Bachet et à la Maison de quartier Sous l'Etoile, en remplacement de Mme Jeanne BENCKER **p. 1584**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

- b) Présentation du budget RH et fonctionnement 2024 du service des affaires sociales **p. 1584**
 - c) Présentation du budget RH et fonctionnement 2024 du service de la petite enfance **p. 1586**
- 13) Commission de la sécurité, séance du 4 octobre 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Election du-de la Président-e **p. 1588**
 - b) Présentation du budget 2024 de la police municipale **p. 1588**
 - c) Présentation du budget 2024 du service de la sécurité **p. 1588**
 - d) Sensibilisation et éducation en sécurité routière lors des déplacements **p. 1589**
 - e) Divers
- 14) Commission des travaux, séance du 16 octobre 2023, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Présentation du budget 2024 du service des travaux et énergie **p. 1590**
 - b) Divers
- 15) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 17 octobre 2023, rapporteure Mme Priscille DIA
- Présentation du budget 2024 du service de la culture **p. 1592**
- 16) Commission des sports, séance du 18 octobre 2023, rapporteure Mme Caroline MONOD
- a) Election du-de la vice-Président-e **p. 1592**
 - b) Présentation du budget 2024 du service des sports **p. 1593**
 - c) Divers
- 17) Commission des finances, séance du 19 octobre 2023, rapporteur M. Thierry DEROBERT
- Présentation du budget 2024 du service des finances et de l'informatique **p. 1595**
- 18) Commission de l'administration, séances du 30 octobre 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Présentation de l'organigramme du secrétariat général et de la direction de l'administration **p. 1596**
 - b) Présentation du budget 2024 du secrétariat général **p. 1598**
 - c) Suivi des refontes de la grille salariale et du statut du personnel – Point de situation **p. 1600**
 - d) Présentation du budget 2024 du service des ressources humaines **p. 1602**
 - e) Divers

POINTS FINAUX

- 19) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2024
- 20) Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

* * * * *

Mme Monod : bonsoir à tous. J'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2023. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les chefs de service et membres de l'administration communal, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse l'absence de M. Mayer.

Vous avez reçu sur vos places des étiquettes qui sont destinées aux différents événements auxquels vous participez. L'idée est qu'on ait tous la même dénomination pour que l'on sache d'où on vient et qui on est. Je vous invite à les prendre avec vous lorsque vous participez à des événements communaux.

Je vous propose, selon une pratique qui est désormais et malheureusement usuelle depuis le début de mon année de présidence, de débiter par une prestation de serment.

POINTS INITIAUX**1) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR SERHAT YILMAZ (S), EN REMPLACEMENT DE MADAME LUCIA ROSALES, DEMISSIONNAIRE**

Mme Monod : avant de passer à la prestation de serment à proprement parlé, je passe la parole à notre Secrétaire, Mme Equey, pour procéder à la lecture du courrier du service des votations et élections.

Mme Equey :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Lucia ROSALES DESHUSSES du Conseil municipal de Lancy, nous vous prions de trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 11 octobre 2023 relatif à l'élection de Monsieur Serhat YILMAZ à la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Liza Lombardi Gauthier
Cheffe de service »*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Mme Monod : Je vous invite à vous lever et M. Yilmaz à venir devant cette assemblée.

L'assemblée se lève.

Mme Monod : après la lecture de la formule de serment, je vous prierai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. Yilmaz : je le promets.

Mme Monod : merci et bienvenue au sein de ce Conseil.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal est approuvé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Monod : pour information, nous avons reçu en copie de nouvelles signatures pour la pétition concernant la tour Caroll, dont l'original, pour rappel, est adressé à la Fédération des entreprises romandes (FER). Ayant déjà traité cette pétition, nous ne donnerons pas de suite supplémentaire.

Par ailleurs, nous avons reçu la pétition de l'Association des usagers des bains et des piscines genevoises qui sera traitée au point 8).

Enfin, nous avons reçu par e-mail copie d'un échange entre M. Lance et le Conseil administratif portant sur une erreur factuelle figurant dans le Lancéen à la rubrique « Mairie info ». Le Conseil administratif a d'ores et déjà fait le nécessaire pour qu'un erratum soit publié dans une édition ultérieure.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme Gachet : je souhaitais vous informer que le Conseil administratif a reçu une délégation dans le cadre de Lancy coopération Afrique il y a 10 jours maintenant. C'est une association qui est née en 1995, qui fêtera ses 30 ans en 2025. Elle est soutenue à hauteur de Fr. 50'000.— par année ; les projets soutenus sont plutôt liés à l'industrie et à la formation industrielle. D'ailleurs, c'est dans ce cadre qu'une boulangerie a été créée dans les années 1995-1996 et qui porte le nom de Lancy.

Ce sont des représentants du Burkina Faso qui sont venus nous rendre visite. On a eu l'occasion de leur expliquer l'histoire de Lancy et de leur rappeler l'ancrage du soutien de leur association par Lancy. Les quatre pays qui font partie des bénéficiaires de ces Fr. 50'000.—, je vous le rappelle, sont le Burkina Faso, le Bénin, le Mali et le Niger. Pour nous remercier de notre soutien, ils ont offert à la Ville de Lancy de très jolis cadeaux que l'on va vous présenter : un baobab qui fait partie de la production d'un de leurs ateliers pour tout ce qui est ferronnerie et un chapeau traditionnel typique du Burkina Faso.

Pour nous, cela a été un moyen d'ancrer et de donner du sens à cette subvention que l'on donne et d'une discussion avec le Comité puisqu'il y a vraiment un contrôle assidu de l'utilisation des deniers qui leur sont octroyés. Ce sont des projets qui sont en lien avec la formation professionnelle, formation technique, grâce à ces fonds une école au Burkina a été créée et en fonction de l'arrivée des fonds, ils rajoutent des étages. C'est vraiment une utilisation concrète de ces Fr. 50'000.— qui sont alloués à Lancy coopération Afrique.

Mme Moyard : vous avez reçu sur vos places l'invitation aux traditionnelles promotions civiques et citoyennes qui célèbrent à la fois les naturalisés, les jeunes majeurs et les nouveaux habitants et habitantes sur la commune. Nous nous réjouissons de vous voir nombreuses et nombreux à cet événement traditionnel.

Vous avez également reçu sur vos tables, le magazine Petite enfance que la Ville de Lancy vient d'éditer. C'est un magazine tout ménage. Il y en avait déjà eu un sur le sport il y a quelques années. Là, le Conseil administratif en a fait un centré sur la petite enfance qui vous permet, ainsi qu'à l'ensemble de la population, de découvrir un peu mieux toute une série de choses, notamment les différents métiers qu'il y a dans le domaine de la petite enfance - il n'y a pas que des éducateurs et éducatrices de l'enfance par exemple - et toute une série d'autres portraits afin de montrer comment le service de la petite enfance est aujourd'hui organisé. Vous apprendrez certainement quelques éléments et c'est à destination de l'ensemble de la population.

M. Bonfanti : une information pour vous dire que le Conseil d'Etat a approuvé hier le Plan directeur communal ainsi que le Plan directeur des chemins pédestres, ce qui est une très bonne satisfaction pour le Conseil administratif. Nous recevrons dans quelques jours le courrier officiel du Conseil d'Etat avec sûrement quelques éléments de réserve concernant le Plan directeur communal, mais ce seront des éléments mineurs, donc nous pouvons considérer que tout le travail qui a été accompli ces dernières années a été validé par le Conseil d'Etat, ce qui est plutôt une très bonne chose après qu'il ait été accepté à l'unanimité par ce Conseil.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 096-2023

**RÉUTILISATION DU BOIS PROVENANT DES ARBRES ABATTUS
LORS DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

En premier lieu, il sied de préciser que le Conseil administratif est très soucieux d'initier le principe de durabilité dans l'ensemble des réflexions liées à la gestion et la construction. A ce titre, la Stratégie de développement durable, validée par le Conseil municipal en 2015, vise entre autres sous la thématique 1:

Urbanisation et Aménagement du territoire

Déterminer, prioriser et arbitrer de manière partagée les exigences en matière de conception et de construction afin de favoriser une architecture durable. Dans ce cadre et parmi les constructions réalisées entre 2015 et 2020 ; certains projets, comme l'Espace Palettes, montrent une sensibilité et intègrent certains éléments de durabilité (prédominance d'usage du bois), mais également lors de plus petites constructions à l'exemple du rucher pédagogique, au parc Navazza-Oltramare.

En 2020, une étape supplémentaire a été initiée avec le projet de construction de l'école de Pont-Rouge. Ce dernier a intégré les principes d'une architecture durable dès le début de sa planification. Lors du concours d'architecture, les exigences en matière de durabilité de la construction (matériaux, gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets) ont été définies, permettant de mieux évaluer et orienter les projets.

Le Plan climat communal en cours d'élaboration, prévoit de renforcer et ancrer les mesures liées à la construction durable (bâtiments privés et publics). En effet, à Lancy, les émissions de gaz à effets de serre (GES) dans le domaine de la construction, correspondent à 12% du bilan carbone du territoire communal et sont plus élevées que pour le Canton de Genève (Lancy est une commune suburbaine qui absorbe une forte croissance démographique et qui construit davantage que d'autres communes).

Cela étant, la végétation du patrimoine arboré et forestier de la Ville de Lancy (parcelles privées et communales) ne permet pas d'envisager une utilisation du bois des arbres abattus pour la construction de manière usuelle. Ceci en particulier en relation avec la quantité d'arbres, le mode cultural ou encore les espèces existantes sur notre territoire. Néanmoins, dans le cadre d'abattage, la Ville de Lancy intègre toujours la gestion du bois comme une ressource et non comme un déchet. A cet effet, lesdits arbres abattus peuvent être valorisés :

- *en copeaux de bois pour combustible à chaudière ;*
- *en copeaux comme litière de plantation ;*
- *comme niche écologique, en laissant les troncs d'arbres abattus, verticalement ou horizontalement, offrant des milieux profitables pour toute la chaîne des insectes xylophages (lucane cerf-volant, grand Capricorne par exemple)*

Ou encore, mais beaucoup plus rarement, transformés en lattes de bois pour les bancs de nos parcs.

La Ville de Lancy ne possède pas de centre de traitement de bois à proprement dit ; ceci en particulier face à la faible quantité de bois pouvant être transformé ; étant précisé que la Section des espaces verts broie les dimensions de bois raisonnables sur site et épand les copeaux en litière sur place.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Notre commune initie de manière raisonnable et avec ses moyens, des ateliers de sensibilisation pour les enfants dans le cadre scolaire ou encore aux familles, lors des manifestations telles que la « Faites du jardin ». Pour le surplus, le Fonds biodiversité que la Ville de Lancy a récemment établi, permet aussi d'accompagner les propriétaires dans la gestion et le maintien d'arbres vénérables. Pour rappel, ce fonds est alimenté par les abattages sacrifiés à la construction et non compensé. En ce sens, ces sommes financières sont transférées du Canton à la Ville de Lancy; étant en l'état la seule commune genevoise ayant établi ce « mécanisme » financier n'impactant pas les budgets communaux, tout en apportant une aide bienvenue pour les propriétaires, qui doivent parfois assumer de conséquents et coûteux travaux prophylactiques au bénéfices de leurs arbres.

Enfin, la Ville de Lancy, malgré qu'elle ne soit pas une grande propriétaire de massif forestier, fait partie de l'association Forêt Genève qui a pour objectif entre autres de développer un mode de gestion des forêts permettant d'envisager un usage plus adéquat du bois et ceci dans le respect de la durabilité de nos forêts, tout en offrant des matériaux de construction durable et de proximité. Néanmoins, les résultats ne seront pas vraiment visibles avant plusieurs décennies.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**Rénovation de la production de chaleur de la piscine de Marignac**
=====

Mme Monod : une petite précision, il est indiqué dans l'ordre du jour que cela concerne la rénovation de la production de chaleur, mais si vous avez pris connaissance de la proposition, elle est en réalité plus large que cela.

Mme Moyard : je ne serai pas très longue, parce qu'on vous fera une présentation détaillée en commission et que j'avais déjà explicité un certain nombre de points au dernier Conseil municipal puisqu'on vous avait donné en primeur la décision qui est, par cette proposition, soumise à votre propre appréciation concernant le maintien de l'ouverture hivernale de la piscine et l'information que tout le monde attendait, la température du bassin olympique.

Je vous avais dit que nous reviendrions avec une proposition globale, de manière que vous puissiez avoir tous les éléments en mains pour, nous l'espérons, valider la stratégie que nous vous proposons, qui est à la fois une stratégie en termes économiques, en termes sociaux, en termes sportifs, en termes financiers et en termes, bien entendu, énergétiques. Donc, cette proposition est relativement détaillée d'une part et compréhensible, vous nous direz assez en commission si c'est le cas ou non.

L'idée était de vous expliquer l'ensemble du contexte parce que c'est un dossier qui n'est pas simple. Il est piloté par le service des travaux mais en très étroite collaboration avec le service des sports et des locations et avec le service de l'aménagement du territoire pour sa composante développement durable. Cela résume aussi tous les travaux qui ont été faits durant les nombreux mois, cela s'est accéléré cet été, pour aboutir il y a très peu de temps à une solution, qui nous paraît extrêmement intéressante, de la part des SIG avec validation de l'Office cantonal de l'énergie : un raccordement au chauffage à distance uniquement, contrairement à des options qui avaient été initialement envisagées, mais pas seulement, c'est-à-dire aussi avec un crédit d'investissement tout à fait substantiel pour de nouvelles mesures d'améliorations énergétiques, tant d'isolation des bassins que de récupération de chaleur dans les eaux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

renouvelées et également une réflexion financière relativement poussée pour déterminer en fait quel est le bon compromis, c'est-à-dire la température aussi basse que possible pour des questions énergétiques, aussi élevées pour des questions sportives, avec une situation financière aussi saine que possible, étant précisé que bien entendu cette infrastructure est une très grosse infrastructure, que c'est un leurre de penser qu'elle ne consommera que très peu. A un moment il faut faire un équilibre, il faut se demander quel est le prix qu'on est d'accord de payer pour cette infrastructure et ce que l'on peut faire.

Nous estimons au niveau du Conseil administratif qu'on a trouvé là un équilibre, un compromis entre les différentes politiques, ce sera à vous de dire si vous trouvez que ce compromis est acceptable ou s'il doit être modifié.

Pour rappel, la Commission des travaux de lundi prochain est ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, vous aurez une présentation extrêmement détaillée, avec un powerpoint lui aussi assez détaillé qui vous parviendra d'ici demain pour celles et ceux qui auraient envie d'en prendre connaissance avant la séance et l'ensemble des intervenants qui seront présents, de manière à pouvoir vraiment répondre à l'entier de vos questions. Je serai d'ailleurs accompagnée de Mme la Maire.

On espère vivement qu'au bénéfice de ces explications, vous serez en mesure de soutenir cette proposition puisqu'en fonction de votre feu vert, il s'agira avant la fin de l'année de signer un contrat d'engagement avec les SIG, donc les délais sont relativement serrés.

Mme Monod : le Bureau propose également de renvoyer cette proposition en Commission des travaux ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Y a-t-il une autre proposition ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission des travaux, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**a) Chemin des Semailles – Réaménagement mobilité douce – Crédit d'étude (Fr. 165'000.--)
(340-23.11)**
=====

Mme Moyard : Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit d'un crédit d'étude proposé par le service des travaux en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire et le service de l'environnement.

C'est un projet connexe au déploiement du tram 15, qui fait qu'avec les modifications de voirie, d'emprise, etc. il y a la volonté d'utiliser le chemin des Semailles pour en faire un axe fort de mobilité douce. Il s'agit donc de faire sur un tronçon du chemin des Semailles, qui va du chemin du Clos jusqu'au chemin des Palettes, toute une série de travaux de sécurisation, avec la création d'une piste cyclable, ce qu'il n'y a pas du tout aujourd'hui, le trajet est tout sauf confortable

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

pour la mobilité douce, donc si on veut en faire un axe fort de mobilité douce, il faut le rendre un tout petit peu intéressant.

D'autre part, la question des eaux de ruissellement et de la lutte contre les îlots de chaleur avec toute une série de plantations, le pendant évidemment c'est tout une série de suppression de places de stationnement, et le fait de retravailler les revêtements, ainsi que l'éclairage de cette portion et l'aménagement également d'une petite placette tout à fait intéressante du point de vue de notre politique de développement.

Il s'agit d'un crédit d'étude, nous avons à ce stade un avant-projet qui a été développé par le groupement de mandataires en charge de l'extension du tram 15. Il s'agit d'aller plus loin dans les études pour voir les éventuels obstacles et s'acheminer vers un crédit d'investissement et une réalisation. Nous vous remercions d'avance de votre soutien et vous proposons de le renvoyer en Commission des travaux et des finances.

Mme Beun : j'aurais juste une petite question concernant ce chemin, là où vous aimeriez poser les arbres au milieu de la place, etc., sachant qu'il y a des sorties de parking, des sorties de propriétés, je me posais la question comment ce projet allait être élaboré afin que tous les propriétaires, locataires, etc. puissent sortir de leurs immeubles avec leurs véhicules à quatre-roues.

Mme Monod : c'est peut-être une question qu'on aurait pu poser en commission, mais je vais passer la parole à Mme Moyard.

Mme Moyard : rassurez-vous, Mme Beun, cela va de soi qu'un tel projet ne peut que se déployer dans le respect des normes. Bien sûr que toutes les sorties de parking, les trémies, etc. seront garanties. Cela va de soi qu'on n'a pas prévu d'enfermer les gens dans leurs immeubles. Même en tenant compte de ces éléments, on peut faire un projet qui est tout à fait intéressant, si vous regardez notamment les différentes illustrations. Mais c'est bien entendu un élément qui sera pris en compte dans les travaux d'étude.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le Bureau propose également un renvoi en Commission des travaux et des finances.

M. Clémence : ma proposition vise l'économicité ou l'efficacité de nos travaux. Vous l'avez vu à la lecture du projet, que le crédit d'étude est de Fr. 165'000.--, alors qu'au plan des investissements il figure pour un montant de Fr. 150'000.--. Autrement dit, il y a Fr. 15'000.— d'écart. Je ne suis pas certain que ce montant soit suffisant pour justifier une présentation supplémentaire en Commission des finances, raison pour laquelle je vous propose de nous contenter de la renvoyer aux Travaux.

Mme Monod : nous allons d'abord voter sur un renvoi en Commission des travaux, puis nous voterons sur un renvoi ou non en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 16 oui, 13 non, 5 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**b) Budget de fonctionnement 2024 et fixation des centimes additionnels, ainsi qu'autorisation d'emprunter (341-23.11)**
=====

Arrivée de M. Kouamé.

Mme Gachet :

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget de notre ville pour l'année 2024.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT**GENERALITES**

Le budget de fonctionnement dégage un excédent de revenus de Fr. 275'487.-- et nous allons passer en revue les éléments clés qui le composent.

Les revenus, sans les biens du patrimoine financier, s'élèvent à Fr. 161,98 millions, alors que les charges atteignent la somme de Fr. 169,49 millions. Les revenus nets du patrimoine financier, qui regroupe nos immeubles et villas, s'élèvent quant à eux à Fr. 7,79 millions.

LES REVENUS

A) Principale source de revenus pour notre collectivité, l'IMPOT COMMUNAL, exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal, est composé de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales.

Pour l'impôt des personnes physiques, les estimations proviennent du Département des finances (DF). Elaborées pour 2024 sur la base de l'effectif des contribuables de 2021, nous avons intégré 1'059 nouveaux contribuables pour tenir compte de l'augmentation de la population lancéenne et de la construction de nouveaux logements.

S'agissant de l'impôt des personnes morales, les hypothèses de croissance sur l'impôt sur le bénéfice et le capital découlent des réponses des entreprises les plus importantes apportées au questionnaire de septembre 2023, représentatives du tissu économique cantonal, et réparties par panel et par communes.

Des correctifs estimés d'années antérieures sont budgétés à hauteur de 4.3% pour les personnes physiques (PP) et 15.3% pour les personnes morales (PM).

Au final, le produit de l'impôt communal PP et PM est évalué à 130.29 millions de francs, y compris la part des 28.5 cts cantonaux aux communes genevoises en remplacement de la taxe professionnelle dont l'estimation est portée à 13.6 millions de francs

A cela s'ajoutent 5.5 millions de francs d'autres revenus fiscaux, provenant principalement du fonds de péréquation intercommunale PM (5.46 millions de francs).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

B) LES AUTRES REVENUS

Les principaux autres revenus inscrits au budget 2024 sont :

Les taxes, pour 13.64 millions de francs.

Les revenus financiers, pour 22.6 millions de francs.

Les revenus de transfert, pour 4.52 millions de francs.

LES CHARGES

Les charges de personnel, nature 30, pour 69.54 millions de francs.

Les charges de biens et services, et autres charges d'exploitation, soit la nature 31, pour 36.65 millions de francs.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, représentent une somme de 17.41 millions de francs, en lien avec la planification des investissements.

Les charges financières, nature 340, soit les intérêts de la dette, cumule une somme de 8.07 millions de francs.

Les charges de transfert, nature 36, regroupe les dédommagements et les subventions, pour un total estimé de 44.77 millions de francs en 2024.

Fonds de péréquation financière intercommunale : la Ville de Lancy contribue à hauteur de 3.5 millions de francs soit 0.668 millions de plus qu'au budget 2023.

BESOINS EN FINANCEMENT

Les dépenses nettes estimées du patrimoine administratif pour 2024 s'élèvent à 47.78 millions de francs et celles du patrimoine financier à 7.53 millions de francs soit un total de 55.31 millions de francs. La planification des investissements du patrimoine administratif pour l'année prochaine intègre tous les crédits d'engagements qui ont déjà été votés par votre Conseil – soit 33 % des investissements prévus - dont les dépenses se poursuivent l'année prochaine, voire au-delà, ainsi que tous les projets en intention, soit 67 %, les études, les grands travaux de rénovation, les nouvelles constructions, qui témoignent de l'importance des nombreux développements et des besoins primordiaux de notre commune.

Le budget 2024 tient compte également de notre contribution annuelle au FIDU de 1.73 millions de francs à verser en faveur du fonds, et qui fera l'objet d'une délibération conjointe à voter en même temps que le budget. En parallèle, le fonds reverse aux communes des recettes d'investissement qui permettent de financer des infrastructures publiques liées aux zones de développement, non financées par les moyens existants.

Le financement des investissements 2024, en termes de besoin en trésorerie, est récapitulé comme suit :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| <u>En millions de francs :</u> | |
| Amortissements | 17.95 |
| + Excédents de charges | <u>0.275</u> |
| Autofinancement (cash flow) | 18.23 |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

| | |
|--------------------------------|---------|
| Dépenses nettes du PF et du PA | 55.31 |
| Total à financer par l'emprunt | 37.08 |
| Degré d'autofinancement | 32.96 % |

CONCLUSION

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons travaillé d'arrache-pied depuis plus de 5 mois à l'élaboration de ce budget 2024 sur la base de nouveaux outils d'analyse proposés par le SFI et plus particulièrement par Mme Touzelet. Ce budget présente un excédent de revenu modeste. Ce budget tient compte de l'augmentation des charges de personnel en lien principalement avec l'augmentation des prestations offertes pour la petite enfance ainsi que pour une dotation en personnel qui réponde aux besoins pour garantir le bon suivi des nombreux dossiers d'envergure que le Conseil municipal a validé ces dernières années.

Lancy grandit, les prestations et les besoins pour notre population augmentent. Pour répondre aux grands enjeux actuels, qu'ils soient environnementaux, sociétaux ou sociaux, nous avons besoin de doter notre administration de ressources supplémentaires. Nous avons également besoin de poursuivre notre soutien aux nombreuses associations qui sont très actives sur notre territoire.

2024 verra des investissements importants pour répondre aux besoins dans les domaines de la petite enfance, dans le domaine sportif et dans le domaine de l'aménagement du territoire pour un montant d'environ Fr. 47 millions. Un gros travail a été fait cette année afin de ne proposer que des investissements réalistes et réalisables. Nous avons beaucoup travaillé avec les services investisseurs afin que nos projections en termes d'investissements collent à notre réalité opérationnelle.

En ce qui concerne notre fiscalité, nous avons décidé d'augmenter les prévisions fiscales sur les personnes physiques compte tenu de l'arrivée des nouveaux habitants et d'augmenter également les prévisions fiscales sur les personnes morales compte tenu de l'installation de nouvelles entreprises principalement dans le quartier Pont-Rouge.

Il faut relever encore cette année que notre budget peut compter sur un rendement des immeubles du patrimoine financier important, ce qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier. Notre politique d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques se caractérisera cette année encore par des travaux sur certains groupes d'immeubles, ce qui engendrera une péjoration du résultat net.

Mesdames et Messieurs, votre Conseil administratif a œuvré dans un contexte particulièrement complexe mais néanmoins ambitieux et vous présente ce soir un budget qui répond aux besoins de notre commune.

Avant de terminer cette présentation de budget, je voudrais au nom du Conseil administratif remercier le service financier et en particulier Madame Aurélie Touzelet, cheffe du service financier et de l'informatique et son collaborateur direct, Monsieur Domenico Santangelo, toutes les cheffes et tous les chefs de service, et les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration du budget 2024.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous remercie de bien vouloir renvoyer ce budget à la Commission des finances pour examen.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

M. Dérobert : je vous remercie pour cette présentation du budget. Sans avoir encore eu le temps de l'étudier en profondeur, je ne peux que constater que depuis 2 ans on augmente de 15% le budget de la commune, à savoir Fr. 26 millions. Ces chiffres m'inquiètent réellement. L'année passée, le Conseil administratif nous avait proposé un budget déficitaire à Fr. 4 millions. Cette année, il est revenu dans le positif, ce qui est une bonne chose, mais il faudra toujours rester attentif.

Le fait est que ces deux années, le Conseil administratif a évalué plus que ce que le Canton nous avait prévu comme rentrées fiscales, soit, c'est une possibilité, on a eu des belles rentrées les années précédentes aux comptes, ce n'est pas quelque chose qui dure, mais j'enjoins ce Conseil municipal à être attentif à toutes ces dépenses. Ce sont de grosses dépenses, 15%, Fr. 25 millions sur 150 il y a 2 ans, c'est gros, c'est énorme, et ce n'est pas l'investissement, on est bien d'accord, c'est beaucoup d'engagements. Cela sous-entend d'avoir une capacité financière qui puisse perdurer dans le temps, pour ne pas se retrouver dans quelques années avec un certain déficit.

On a encore de grands enjeux, on a beaucoup de quartiers qui arrivent. En effet, les quartiers quand ils arrivent, cela fait de nouveaux habitants. Pour être très clair, on sait très bien que les nouveaux quartiers ne rapportent pas directement de l'impôt, donc cela va être encore difficile de passer ces années qui viennent, ce ne sera pas forcément une grande rentrée.

Mon message est juste de remercier le Conseil administratif pour l'exercice de budget qui est au moins positif, mais de rendre attentif le Conseil municipal à la dangerosité de celui-ci et à ce que cela représente, pas seulement pour l'année prochaine mais pour les années à venir.

M. Clémence : j'ai bien écouté ce que M. Dérobert a fait comme première analyse du budget, même s'il a dit lui-même qu'il n'avait pas eu le temps de l'étudier, donc c'est sur les grands principes, qui sont les mêmes que l'année d'avant et peut-être les 10 ans précédents. On reste sur des postures de principe, même sur un budget équilibré, qui est le budget qui est présenté par le Conseil administratif. On voit que pour la Droite, ce n'est pas cela qui est important. On nous a servi un discours les années précédentes sur le fait que le budget était déficitaire et on voit que même ici maintenant, quand on a un budget équilibré, voire légèrement bénéficiaire, on nous fait un laïus sur les prises de risque et les années à venir difficiles.

On nous dit que les nouveaux quartiers coûtent, oui les nouveaux quartiers coûtent, mais en l'occurrence, on vient de le voir avec la présentation de Mme Gachet, le nouveau quartier de Pont-Rouge nous rapporte plusieurs millions de francs par année avec les revenus des personnes morales. On peut aussi parler de Smallcity qui ne va pas tarder.

Donc de peindre comme cela le diable sur la muraille systématiquement chaque année, et qui mène la Droite à ne pas voter le budget, avant même de l'avoir étudié en commission, je trouve cela assez navrant, puisqu'on reste sur des postures de principe plutôt que de discuter du fond, des projets, et des montants pour l'administration et pour la population.

M. Dérobert : pour répondre à M. Clémence, en effet quand on surévalue deux années de suite un budget, j'estime qu'il n'est pas exactement bénéficiaire comme on pouvait l'entendre il y a quelques années. Oui, il pouvait être bénéficiaire mais on prenait les projections qui nous étaient données par le Canton. En effet, cette année ce n'est pas le cas, d'où le fait que je suis attentif à la chose.

Et franchement, si vous aviez fait les calculs ce soir, si vraiment on voulait le refuser, on pourrait voter ce soir sur le siège, parce que mathématiquement on serait peut-être en possibilité de le faire. Donc, non, ce n'est pas du tout notre position, c'est juste de rendre attentif et de passer un message. L'année passée, vous me reprochiez de ne passer mon message qu'au vote du

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

budget, cette année je m'y prends à l'avance, donc en fait quoi qu'on fasse, de toute façon vous jugez qu'on fait faux, soit !

M. Clémence : deux éléments. La première chose, c'est que je ne vous reproche pas de prendre position maintenant, je vous reproche une attitude de principe. Ce que l'on vous disait les autres années, c'est qu'en fait les propositions que vous faisiez étaient en dernière instance, au dernier débat, c'est-à-dire au moment du vote du budget en plénière et vous ne proposiez aucun amendement au moment de la commission. Donc, c'est à cela que l'on s'attend.

La deuxième chose, concernant les prévisions fiscales qui sont revues par rapport à ce que fait le Canton, c'est simplement pour appliquer un correctif parce que le Canton les sous-évalue. En l'occurrence, on le voit aux comptes - et je pense que ce qui est important, ce sont les comptes - les comptes sont largement bénéficiaires. On peut prendre le budget 22 et les comptes 22, par exemple, pour s'en rendre compte, il y avait un budget déficitaire au départ et on a eu des comptes bénéficiaires de plus de Fr. 30 millions malgré les amortissements complémentaires qui ont été faits.

Cela montre simplement que d'année en année, l'Administration fiscale cantonale sous-évalue les revenus des personnes physiques et des personnes morales et donc par définition les revenus fiscaux qui sont produits. La conséquence, c'est simplement d'appliquer un correctif pour que le budget soit au plus juste de ses prévisions, de ce qu'on va finalement obtenir. On le voit aussi aux comptes chaque année, on a des effets de rattrapage surtout sur les personnes morales des années antérieures et donc c'est pour corriger ce biais-là que le Conseil administratif s'autorise le fait d'être un peu moins prudent que ce qu'est le Canton sur les revenus des personnes morales.

Mme Gachet : c'était exactement ce qu'a été relevé par M. Clémence concernant les correctifs, cela concerne principalement des rattrapages et des corrections sur les personnes morales.

Ce qu'il faut savoir, c'est que l'Administration fiscale a 5 ans pour valider des évaluations fiscales et qu'on a tout à coup des gros rattrapages qui peuvent arriver parce qu'en fonction de la complexité de l'entreprise, les rattrapages peuvent être relativement importants puisque la durée d'évaluation de la taxation définitive pour les très grosses entreprises peut prendre 5 ans, voire plus. C'est pour cela que tout à coup on peut se retrouver avec de très gros correctifs parce que notre tissu économique est doté de grosses entreprises et que l'Administration fiscale a effectivement un certain nombre de difficultés à récupérer et à arriver à consolider des taxations. Ce qui fait que l'on se retrouve avec de gros correctifs et qu'on a pris cette marge de correction pour anticiper les éventuels rattrapages et correctifs qui pourraient être apportés par l'Administration fiscale.

M. Dérobert : je remercie M. Clémence de redire ce que j'ai dit même s'il nous tape dessus avec en le précisant, c'est très bien. Et de préciser que l'année passée, pour laquelle il a mauvaise mémoire, nous avons eu une séance de présentation du budget, la deuxième a été annulée parce qu'elle était le lendemain. Donc le travail et les amendements que nous aurions pu porter, je ne vois pas quand nous aurions pu les faire à un autre moment qu'en séance du budget du Conseil municipal puisque nous n'avons pas eu de deuxième séance avec un temps nécessaire pour travailler le budget.

Mme Monod : s'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Mme Gachet : pour ceux qui ont eu l'occasion d'ouvrir le document et pour ceux qui vont l'ouvrir tout soudain, vous informer que l'on a changé totalement la manière de vous présenter le budget, cela fait partie de ce que j'avais dit dans mon message au niveau des nouveaux outils, Mme Touzelet a travaillé sur une autre manière de présentation, à savoir une vision très générale des grands enjeux. Ensuite on étudiera le budget service après service de manière à avoir une globalité et une vision d'ensemble en termes de fonctionnement de l'administration.

Prenez le temps, vous verrez que les outils sont différents. Et juste pour vous permettre de bien l'étudier et de venir avec des questions, sachez que deux commissions sont prévues, à savoir deux mercredis de suite, qui vous laissera justement le temps d'apprécier la qualité de la présentation et de vous approprier ce nouvel outil pour ensuite venir avec des questions et éventuellement des amendements.

c) Versement de la contribution annuelle 2024 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) (342-23.11)

=====

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer sur l'entrée en matière, nous passons au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.

8) PETITIONS

a) Pétition pour l'ouverture l'hiver de la piscine de Marignac (PE097-2023)

=====

Chers Nageurs/ Chères Nageuses,

Pour beaucoup d'entre nous, la piscine de Marignac est un havre de tranquillité qui apporte joie, santé et cohésion toute l'année. Cependant, des discussions sont en cours concernant son maintien ouvert pendant les mois d'hiver.

Nous sommes convaincus que cet espace doit rester accessible à tous les nageurs, même en saison froide.

Dans cette optique, notre association UBPG (ge-nage.ch) s'apprête à lancer une initiative visant à maintenir la piscine de Marignac ouverte en hiver, dans des conditions propices à la pratique de la natation pour tous.

Veuillez s'il vous plaît signer notre liste de soutien. Votre signature revêt une importance cruciale pour montrer notre unité en faveur de cette cause. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations - allo@ge-nage.ch.

Avec vos proches, amis et autres, vous pouvez aussi participer à un petit rassemblement prévu samedi 7 octobre 2023 à 11h00 à la piscine de Marignac pour signer notre liste de soutien.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Nous comptons sur votre voix pour que la piscine de Marignac demeure un lieu accueillant et accessible à tous, tout au long de l'année. Merci infiniment de votre soutien !

Cordialement, Le Comité UBPG

Mme Monod : nous avons reçu cette pétition, je l'évoquais dans les communications du Bureau, pour l'ouverture l'hiver de la piscine de Marignac.

Le Bureau propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement, étant donné que la décision de conserver l'ouverture hivernale de la piscine a déjà été prise.

M. Dérobert : j'ai une question avant de passer cette pétition au Conseil administratif. Si j'approuve les décisions qui ont été communiquées lors de la séance précédente sur la piscine et que je pense que les pétitionnaires seront très heureux de l'apprendre, je voudrais juste savoir pourquoi l'année passée, le Conseil administratif n'a apparemment pas répondu, aux dires des pétitionnaires.

Donc cette année j'aimerais bien qu'on leur transmette la chose, mais je pense que c'est sympathique et correct, puisque l'année passée ils n'ont pas reçu de réponse. J'aimerais juste m'assurer que cette année il y ait au moins un accusé de réception et un début de réponse qui leur soient communiqués.

Mme Gachet : l'année dernière, il n'y a pas eu de pétition, il y a eu tout plein de lettres de plainte, mais pas de pétition. On a reçu effectivement des courriers qui s'étonnaient de notre décision de ne chauffer qu'à 20°, mais il n'y a pas eu de pétition qui a été déposée. A ma connaissance, on a répondu aux personnes qui nous ont interpellés, mais il n'y a pas eu de pétition qui a été déposée.

Mme Moyard : j'aurais dit la même chose que Mme Gachet pour l'année passée, cela ne me dit rien du tout. Mais si jamais vous avez un document, retransmettez-le-nous et on regardera. Bien entendu que nous traiterons la chose avec diligence, par contre je répondrai une fois que vous aurez pris position, parce que ce qui est clair, et c'est pour cela que je me permets de rectifier ce qui a été dit, nous on devait prendre une position au niveau du Conseil administratif parce que la saison estivale, on l'avait déjà prolongée et elle se terminait à fin octobre et donc on a fait du mieux qu'on pouvait au niveau des travaux, mais on vous a proposé cela aujourd'hui, donc début novembre et il fallait évidemment, quelques semaines avant, dire ce que l'on allait faire. Donc nous avons pris une décision mais nous avons toujours indiqué, si vous reprenez le communiqué de presse, que c'était sous réserve de votre approbation.

C'est clair que si vous trouvez que notre proposition ne vaut pas tripette et que finalement vous souhaitez revenir sur l'ouverture hivernale que votre Conseil avait votée il y a quelques années, c'est votre droit et si l'on doit fermer dans l'urgence, on le fera.

Je veux bien que vous soyez au clair sur le fait que c'est à vous de déterminer ce que vous souhaitez faire. Après on pourra vous expliquer les conséquences éventuelles des décisions que vous prenez, mais la décision définitive, nous estimons qu'elle vous revient parce que, comme elle engage très fortement la commune, notamment sur des contrats pluri-décennaux et sur des montants financiers extrêmement importants, on ne peut pas, nous, prendre la décision là tranquillement et ensuite avoir une fin de non-recevoir dans le cadre budgétaire sur la ligne d'approvisionnement énergétique en lien avec la piscine ou que sais-je.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

J'attendrai pour répondre aux pétitionnaires. J'espère que vous soutiendrez la position du Conseil administratif et du coup, effectivement, ils seront ravis, parce que globalement on a reçu cela deux jours après avoir annoncé qu'on allait rester ouvert, que c'était notre proposition de rester ouvert à une température qui en plus leur convenait, mais tout n'est pas joué encore. Donc il y aura un peu de patience à avoir pour l'association des usagers des bains, mais j'ai cru comprendre qu'ils étaient contents avec la situation, donc je pense que devoir attendre quelques semaines ne sera pas un problème.

M. Dérobert : séance ordinaire du Conseil municipal du 24 novembre 2022, page 1126 du procès-verbal – Pétitions « pour des conditions raisonnables de la température de l'eau de la piscine de Marignac, par 33 voix, le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Donc nous avons bien voté, statué l'année passée sur quelque chose, si vous n'en avez pas souvenir, cela accorde du crédit à la personne qui m'a dit qu'elle n'a pas reçu de réponse.

Mme Monod : je vous propose malgré tout de suivre la décision du Bureau et de renvoyer au Conseil administratif qui, j'en suis sûre, sera très attentif à amener une réponse aux pétitionnaires.

M. Conti : je voulais juste faire une petite allusion. Aujourd'hui dans l'immobilier l'Etat a demandé de restreindre un peu l'énergie. Aujourd'hui on ne le fait pas si on ouvre la piscine. On compare aussi dans la pétition les Vernets avec Marignac, ce sont deux choses complètement séparées. J'aimerais bien que le Conseil administratif puisse bien étudier encore la question à ce sujet.

Mme Rosset : j'inviterai peut-être M. Dérobert à vérifier le procès-verbal du Conseil municipal du 22 décembre et trouvera la réponse du Conseil administratif aux usagers de la piscine.

Mme Monod : il semble que, malgré le fait qu'il n'y ait pas de souvenir, le travail ait malgré tout été fait, ce dont nous sommes ravis. Je vous propose maintenant de voter le renvoi au Conseil administratif de cette pétition.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Ville de Lancy – Rehaussement des quais TPG – Crédit d'investissement (Fr. 416'000.--)
(338-23.10) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 16 octobre 2023
(Mme Nancy RUERAT)**

=====

Mme Ruerat présente le sujet : ce crédit d'investissement qui vous est soumis concerne la réalisation du rehaussement de 10 quais des TPG à Lancy.

Mme Moyard a expliqué que le crédit d'investissement concerne la mise en conformité des arrêts pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et pour respecter la loi fédérale sur l'égalité

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

des personnes handicapées. De plus, chacun de nous peut se retrouver un jour dans une situation de mobilité réduite.

Sur la commune de Lancy, 84 arrêts TPG ont été répertoriés, dont 37 qui ne sont pas conformes. Sur ces 37 arrêts, 12 se trouvent sur le domaine communal. Parmi ces 12 arrêts, 4 seront aménagés de manière définitive. Et 6 autres seront aménagés de manière provisoire, en raison de projets de réaménagement qui sont prévus pour la suite. Les 2 restants, au stade de Genève, seront pris en charge par un autre crédit d'investissement, dans le cadre de la modification du giratoire de la Praille.

Les travaux s'effectueront durant l'année 2024. Ils consisteront à rehausser les quais de 15 centimètres à 22 centimètres.

Les arrêts définitifs concernés se situent de chaque côté de la chaussée : aux Esserts et à Louis Hubert.

Et pour les quais provisoires : les arrêts sont au chemin du Bac, De Ternier et à Lancy-Pont Rouge.

Suite aux différentes questions des commissaires, M. Gentilucci a expliqué que les TPG ne participeront pas au coût des travaux.

Les arrêts provisoires auront une durée de vie située entre 5 et 6 ans. Quant aux arrêts situés sur le territoire cantonal, certains sont terminés et d'autres sont en cours de réalisation.

Pour conclure, les besoins des personnes à mobilité réduite sont désormais davantage pris en considération avec l'évolution des normes.

Par 10 voix pour et une abstention, l'arrêté concernant le rehaussement des quais TPG et son crédit d'investissement de Fr. 416'000.--, est accepté.

M. Dätwiler : après ce qu'a dit Mme Ruerat, j'aimerais rebondir sur le financement, parce qu'il y a quelques interrogations, quelques doutes de certains, certaines. Après recherche et demande auprès des TPG, les TPG se doivent de payer leurs distributeurs automatiques des titres de transport et leurs bornes d'information aux passagers. Le reste, les abris, bancs, est à la charge de la commune. C'était pour être clair car il y a eu quelques doutes sur qui finance quoi. Par exemple, il y a des abris-bus qui sont souvent cassés ou tagués, cela c'est notre commune qui doit payer, pas les TPG.

Mme Monod : il me semble que c'est conforme à ce qu'a dit Mme Ruerat. Sauf erreur, pour être tout à fait clair, c'est si ces arrêts sont sur le territoire communale.

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de mettre en conformité avec la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) les quais TPG se trouvant sur le domaine public communal ;

Vu les études menées par un bureau d'ingénieurs concernant les 10 quais TPG à rehausser ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 16 octobre 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 416'000.—, destiné au rehaussement de quais TPG sur le domaine public communal ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.50100, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6150.14010 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, sous la rubrique 6150.33001 ;*

L'arrêté 338-23.10 est accepté par 32 oui, 1 non et 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023– RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****Budget 2024 du service de l'environnement**
=====

Le service de l'environnement présente le budget de fonctionnement envisagé à ce stade de manière plus détaillée que lors du vote du budget en fin d'année.

Une distinction est présentée entre le budget de fonctionnement, les demandes spéciales et les investissements.

Le budget de fonctionnement

Les charges sont estimées à Fr. 9'568'200.--, soit Fr. 212'950.-- de plus qu'en 2023. Ces charges concernent les acquisitions, les dépenses du personnel (hors salaires), l'électricité/eau, etc.

Les revenus sont principalement constitués par la revente de machines ou d'outils qui ne sont plus utilisés par les services. Les revenus sont estimés à Fr. 370'000.--, soit une réduction de Fr. 94'400.-- par rapport à 2023.

Le budget, hors demandes spéciales, tenant compte des charges et des revenus, est estimé à Fr. 8'785 800.--, soit Fr. 322'950.-- de plus qu'en 2023.

Les augmentations qui représentent environ 4,15%, sont principalement liées aux crèches, aux parcs, aux études (PDCom, stratégies climat, biodiversité, ...) qui complètent les travaux faits à l'interne, la gestion des déchets qui devient plus importante au vu de l'augmentation de la population et enfin les contraintes liées aux nouvelles obligations liées aux manifestations.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Il nous est présenté les influences de plus de Fr. 20'000.--.

Nature 30 : la charge liée au personnel est générée par les nouveaux statuts du personnel (Fr. 10'000.-- de plus) et aux formations techniques et de sécurité.

Nature 31 : certains objets sortent du budget 2024 car ils ont été traités en demandes spéciales en 2023 (véhicules APM par exemple). La mesure la plus chère concerne les écoles qui doivent être équipées pour lutter contre les îlots de chaleur (+ Fr. 50'000.--).

Les autres points concernent les fêtes et les sensibilisations (Fr. 40'000.-- de plus qu'en 2023), l'entretien des terrains de foot (+Fr. 28'000.--), la mise en œuvre du plan climat avec des prestations d'ingénierie (+Fr. 24'000.--), le mobilier urbain et de jeux extérieurs pour les crèches et les garderies (+ Fr. 261'900.--), les prestations d'ingénierie pour les crèches et garderies (+Fr. 31'000.--), les entretiens des autres ouvrages (+ Fr. 31'000.--), la gestion des déchets liées à l'augmentation de la masse liée à l'augmentation de la population (taxes d'incinération +Fr. 29'000.--, frais de levée +Fr. 30'000.--) et le changement de contrat pour le nettoyage des graffitis (+Fr. 22'000.--).

Il est à noter que la vente de matériaux recyclés baisse de Fr. 89'400.-- au vu des valeurs qui ont été baissées.

Sur question, il est expliqué que s'agissant des travaux des cours d'école, ils sont priorisés selon les constats faits et l'urgence estimée des interventions.

Sur question, il est expliqué que la gestion des déchets devient plus importante mais le tonnage par habitant continue de baisser, plus légèrement cependant. Il y a toujours entre 30 et 40% de déchets verts qui partent à l'incinération. La nouvelle loi sur les déchets est en cours d'analyse pour voir comment contraindre les habitants à trier leurs déchets. Il est rappelé que le prix de la levée du porte-à-porte est moins élevé que l'éco-point mais il y a un gain sur les transports, etc. Ce changement n'a pas été opéré pour épargner de l'argent.

Il est demandé si on peut espérer éviter la taxe aux sacs encore longtemps et si cet argument a un effet sur la population. Il est répondu que le taux de recyclage et le tonnage sont des arguments qui calment la Confédération mais les taux actuels ne sont pas très bons. La masse au niveau des ordures ménagères est quelque chose à travailler urgemment car elle est trop élevée et au-dessus de la moyenne.

Les demandes spéciales

Les demandes spéciales sont présentées pour un montant total de Fr. 412'400.--. Cela regroupe les demandes pour l'équipement de l'éclairage de Surville par exemple (Fr. 80'000.--), l'acquisition de mobilier extérieur pour l'EVE du Plateau (Fr. 65'650.--) ou pour l'EVE-Chante Joie (Fr. 74'000.--), pour l'EVE Jardins des Tout-Petits (Fr. 54'250.--) ou encore la garderie du Plateau (Fr. 27'500.--), pour l'étude du réaménagement du préau et de la toiture de Vendée 31 et l'école Cérésolle (Fr. 50'000.--).

Les postes demandés

1. Demande de création d'un poste d'administrateur (80% à 100%) car le service s'est agrandi avec un besoin d'un suivi administratif, procédural et budgétaire plus sérieux. Cette personne ferait le lien avec les autres services pour augmenter l'efficacité du point de vue administratif. Il s'agirait d'une personne de référence pour le service. Il serait adjoint au chef de service et pourrait le suppléer en cas de besoin.

Sur question, il aura un statut de cadre, donc à peu près dans la classe salariale 19 ou 20.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

2. Demande de promouvoir un employé technicien aujourd'hui en chef de projet en 2024. Ce collaborateur est très impliqué et dans les faits, il n'a plus de fonction de technicien. Il serait lié au chef de projet.

Sur question, il devrait passer de la classe 17 à 20. Cela sera déterminé par le nouveau cahier des charges. Il est aussi possible que sa classe salariale reste inchangée.

Sur question, il est confirmé que les fonctions mutent et il est demandé d'avoir des fonctions de plus en plus transversales pour œuvrer avec les autres services.

Sur question, l'ensemble du service représente 76,8 ETP.

Les investissements

Une série des investissements est en cours de finalisation, les travaux arrivant au bout ou ayant déjà été validés au Conseil municipal en 2023 et nécessiteront des engagements financiers en 2024, d'autres sont suspendus faute de temps. Ils sont listés, par exemple : les aménagements place de Pont-Rouge, l'acquisition dépôt Rambossons, les zones de stationnement pour la mobilité douce aux écoles, assainissements de l'éclairage public, l'aménagement du parc Pralie, le raccordement avec Onex (promenade de l'Aïre), la rénovation des serres du parc Chuit ou encore l'aménagement du parc des Palettes (en attente du concours de la patinoire).

Les nouveaux investissements pour 2024 seront soumis au vote en temps voulu. Ils comprennent par exemple :

1. Fr. 185'000.-- pour un crédit d'étude : établissement d'une ferme urbaine (à côté du stand de Saint-Georges). Il s'agit d'une ancienne parcelle utilisée pour du tir qui est une terre agricole. Il sera nécessaire de la nettoyer en partie et de planter de la végétation sur ce terrain. L'idée est aussi de prévoir une partie du terrain pour de la culture collective ou non, de créer une pépinière, d'avoir des vergers, de prévoir du maraîchage, etc. Sur question, aujourd'hui, la zone n'a pas de statut de ferme. Il y a seulement un bâtiment de logements et les terrains autour ne sont pas exploités. Les discussions avec la Fondation de l'Arquebuse se déroulent bien et ils semblent intéressés par ce projet mais ne sont pas demandeurs. Ce périmètre pourrait être valorisé. La commune ne peut faire que des propositions au propriétaire. Aujourd'hui, il n'y a pas de validation formelle de son côté.
2. Fr. 200'000.-- pour l'acquisition d'un chargeur-élévateur télescopique. Ce serait en particulier utile pour déplacer des tables et des chaises par exemple pour les manifestations.
3. Fr. 580'000.-- pour un crédit d'étude et de construction - mesures de lutte contre les îlots de chaleur en particulier sur les chemins, les routes et les places.
4. Fr. 490'000.-- pour un crédit d'étude et la réalisation d'aménagements de nouveaux éco-points. L'idée est de finaliser le maillage pour réduire les distances dans quatre quartiers visés pour faciliter les accès. Sur question, il est indiqué que le matériel utilisé pour les bennes est un sujet qui devient actuel (problème de réverbération ou de chaleur extrême sur les poignées).
5. Fr. 150'000.-- pour une étude pour un nouveau parc au chemin des Vignes. Des négociations sont en cours avec la Ville de Genève qui occupe la parcelle. Ce projet permettrait de créer une continuité de verdure entre les deux zones. Sur question, pour le passage sous voie qui est situé à cet endroit, les travaux devraient durer 18 mois. C'est le Canton qui pilote ce projet d'importance vu que le passage passe sous les voies du tram. La date du début des travaux n'est pas encore connue.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Sur question, le passage entre Onex et Lancy, au bord de l'Aire, est en cours d'analyse. Ce cheminement devrait être piéton car il est assez étroit.

Sur question, il est confirmé que le plan de mobilité scolaire et les aménagements prévus autour des écoles pour les vélos et les trottinettes n'entrent pas en concurrence car ils traitent des mêmes modes de déplacement. Les baux pour les places de stationnement destinées aux enseignants ont été résiliés.

11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN

Présentation du budget 2024 pour le service de l'aménagement du territoire

=====

Mme Buffello présente la proposition budgétaire 2024 : concernant les postes, il est proposé de passer de quatre à cinq personnes aux espaces publics et à la mobilité et de garder le même nombre de collaborateurs à l'urbanisme, au développement durable et au personnel administratif. Des augmentations de taux sont proposées (pérennisation de postes déjà en place).

Au niveau des postes en CDD proposés (en lien avec la démarche de formation), des stagiaires seront intégrés (service de la mobilité, à la section de l'urbanisme), et un premier emploi sur un an (un psychologue comportementaliste).

Le budget de fonctionnement (qui vise à monter les principales missions et les écarts que l'administration souhaite illustrer notamment dans la rationalisation des dépenses et l'internalisation de certaines tâches) :

- La section espaces publics et mobilité (réseau de mobilité douce, urgences politiques, pistes cyclables dans les parcs, stratégie cyclable, le PDCP, stratégie Lumière, etc.) propose une réduction de Fr.45'000.--.
- La section urbanisme a également réduit son budget de Fr. 65'000.-- (développement du PAV, accompagnements aux divers PLD et PLQ, stratégie d'activation des rez-de-chaussée, études programmatiques en lien avec le PDCom, etc..). Certains secteurs seront développés l'an prochain.
- La section du développement durable déclare une économie de Fr. 39'000.-- sur ce poste du budget (stratégie énergétique, stratégie Lumière, approfondissement du diagnostic climatique, etc.).

(La réduction du budget de fonctionnement du développement durable est principalement due à l'intégration de demandes spéciales l'année dernière, qui ont fait monter le budget à Fr. 169'000.-- et la baisse prévue représente un retour à des niveaux plus habituels)

- Le SAT, via l'Unité Développement Durable, connaît une augmentation (intégration de la promotion économique depuis 2023 et analyse du tissu économique, où un budget est prévu).
- Les demandes spéciales, (évolution des nouvelles stratégies développées par la commune, Mosaïque urbaine, priorité des espaces publics et de la mobilité, mise à jour du guide des espaces libres, formation des responsables du SAT, subventions TPG et autres, etc.) le coût total est estimé à Fr. 49'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Le Noctambus (avec une réduction de Fr. 18'000.--), le subventionnement de projets innovants en termes de mobilité douce est maintenu. Les subventions aux ménages pour favoriser le report modal sont augmentées (hausse du nombre de bons TPG proposés aux seniors et aux juniors), ainsi que de l'intégration de l'offre pour les actifs.

La promotion économique prévoit un soutien à l'association de commerçants (naissante et à leur implantation dans les marchés) pour Fr. 10'000.—.

Les subventions de la section développement durable avec une augmentation de Fr. 2'000.- (augmentation des contributions "coup de pouce", le prix Colibri, ...).

La contribution au projet "Immersion végétale" (un festival dont l'objectif est de mettre en avant les enjeux de Nature en Ville) pour une subvention de Fr.30'000.-- (sur un budget total estimé à Fr. 1 million soutenu par des porteurs privés).

L'Écobonus lancé en (un parallèle avec l'écobonus des SIG) avec des bons utilisables (de Fr. 30.-) dans les marchés communaux et commerces de l'association (pour un montant de Fr. 50'000.-).

Précisons que :

- le SAT se coordonne avec le STE notamment au niveau des budgets
- le montant de Fr. 15'000.-- pour les stationnements cyclistes est suffisant au vu des besoins
- les travaux à la place du 1er-Août incluent le projet de réduire à 20km/h et la fermeture de la place au trafic en enlevant le dernier tronçon qui coupe la place en deux
- L'étude Masterplan Marbriers (la phase 2 sera discutée tout à l'heure)
- L'avant-projet du chemin des Semailles Nord dont l'idée est de travailler sur l'amélioration du confort des cycles et piétons, ainsi que divers périmètres sur Lancy (le haut du "Champignon" Crédo-Daniel-Ihly-Babel- Tourelles, Marignac, Rambossons, Bertrand, etc.)
- La carte des lieux préférés (issue de l'édition 2022) a été annexée au PDCom (l'édition suivante sera centrée sur le patrimoine bâti et naturel)
- La sécurisation des vélos sera augmentée

12) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023 – RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN

a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Contrat de quartier Palettes-Bachet et à la Maison de quartier sous l'Etoile, en remplacement de Mme Jeanne BENCKER

Mme Zermatten est désignée au contrat de quartier Palettes-Bachet et à la maison de quartier sous l'Etoile, en remplacement de Mme Benker.

b) Présentation du budget RH et fonctionnement 2024 du service des affaires sociales

Mme Moyard nous indique que cette séance est importante pour le Conseil administratif afin de pouvoir présenter courant octobre les budgets de toutes les commissions. Le budget du SASL est axé sur la pérennisation et la consolidation du service ainsi que sur deux nouveaux projets qui sont la municipalisation de la ludothèque, déjà présentée au Conseil municipal et une allocation de rentrée, nouvelle prestation déjà existante en Ville de Genève.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Mme Rasca nous présente un diaporama qui nous annonce que les charges prévues pour 2024 sont de l'ordre de Fr. 12'500'000.--, ce qui représente une augmentation de Fr. 735'000.-- par rapport à 2023. Cependant une hausse des revenus de Fr. 500'000.-- est prévue, ce qui ne nous donnerait que Fr. 200'000.-- d'écart par rapport à 2023.

Cet écart est justifié par la nouvelle allocation rentrée, ainsi que plusieurs prestations de transferts de charges entre divers services. Les charges concernant les sorties scolaires ont été également augmentées de Fr. 160'000.--, suite à une récente décision du TF qui a décidé que dorénavant les parents n'auraient plus à contribuer aux frais des sorties et camps scolaires hormis les frais de repas.

Charges nature 30

Le nombre de mandats dédiés aux emplois Contact Jeunes a dû être diminué en raison de son adaptation à la réalité. Les jeunes seront toujours employés mais plus comme maintenant en raison, entre autres, de l'adaptation des salaires minimum, ce qui réjouit Mme Moyard.

Charges nature 31

Le budget alloué au projet des Maisons en Couleur sera diminué en raison de la collaboration entre les éducatrices de la petite enfance et des accueillantes de jour Rhône-Sud, étant donné qu'elles sont devenues des collègues à la suite de la municipalisation. Il n'y a donc plus de paiement à un prestataire externe.

Charges nature 36 Charges de transfert.

Une question concernant le regroupement des écoles, M. Kunzi assure au président que même en modifiant les quotas des élèves entre Plan-les-Ouates et Lancy au Sapay, les élèves ayant commencé leur scolarité au Sapay pourront la terminer et Mme Moyard précise que les fratries ne seront pas séparées. Mme Rasca nous explique que le budget RH concernant les activités de la FASe est géré par cette dernière même si l'organisation sera différente en 2024, suite entre autres au nouveau calendrier des vacances. Il sera limité au minimum.

La charge de transfert de la reprise des dossiers Pro Senectute va représenter une augmentation de Fr. 70'000.--, à la suite des divers transferts de certaines prestations par le Canton. Notre commune a récupéré une soixantaine de dossiers à la suite de cette nouvelle loi votée.

En ce qui concerne l'allocation rentrée scolaire, Mme Rasca nous indique que cette allocation a pour objectif de lutter contre l'inflation et d'aider les familles en difficulté. Cette allocation sera octroyée uniquement aux enfants de l'école primaire en raison du nombre important de fournitures personnelles à payer. L'allocation initialement prévue pour le cycle d'orientation s'est avérée plus difficile à mettre en place mais reste envisageable dans le futur. Cette allocation était premièrement destinée aux personnes qui bénéficient de l'aide sociale mais sera également élargie aux personnes au bénéfice de subsides de l'assurance maladie qui couvrent également une partie de la classe moyenne. La répartition de cette allocation sera rediscutée régulièrement dans le futur.

Mme Rasca nous annonce ensuite qu'une nouvelle ligne budgétaire a été rajoutée concernant la villa ex URgens qui a été réhabilitée en trois appartements relais destinés à la colocation à la suite de la cessation de ses activités en juin 2023. Cette villa est pressentie en juin 2024 pour accueillir provisoirement le Terrain d'aventure du Petit-Lancy qui sera en travaux.

Des modifications de revenus de transfert vont avoir lieu entre Plan-les-Ouates et Lancy car vu la mixité de quartier de la Chapelle beaucoup de prestations sont fournies et refacturées par notre commune et des contrats arrivent à échéance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Nouvelles demandes de postes RH

Un-une aide de cuisine à 40 % pour l'école En Sauvy afin d'établir une répartition des élèves entre les sites des Rambossons et d'En Sauvy en raison d'une trop importante attente due au grand nombre d'élèves.

Une ou un ludothécaire à 80%, un-une ludothécaire à 60% ainsi qu'un civiliste à 100% afin de pouvoir faire tourner la ludothèque suite à sa municipalisation.

M. Kunzi nous présente ensuite sa demande de poste RH (pérennisation) d'une coordinatrice de quartier à 100% pour le Pont-Rouge. Ce poste sera divisé comme suit : 40% financés par la commune et 60% par diverses fondations en 2024. C'est un projet important qui implique la participation financière des propriétaires fonciers afin de pouvoir offrir des prestations sociales.

D'autres postes sont demandés : celui d'un stagiaire HETS ainsi que la promotion de deux secrétaires sociales à employées administratives (190%).

c) Présentation du budget RH et fonctionnement 2024 du service de la petite enfance

=====

Mme Moyard nous rappelle que le service de la petite enfance n'est pas facile à gérer au vu de sa taille et de sa jeunesse. Faire un budget est un exercice périlleux car beaucoup de facteurs sont appelés à se modifier car ce service ne dispose pas du recul nécessaire.

Mme Montefusco nous rappelle que la petite enfance est un domaine assez spécifique organisé selon la loi sur l'accueil préscolaire ainsi que du règlement qui en découle. Le service collabore également avec le SASAJ qui délivre les autorisations et fixe les règles concernant la fréquentation et l'encadrement des structures.

En 2023 le service n'avait aucun recul face à son budget. Pour 2024, il bénéficie d'une année d'expérience, ce qui a donné la possibilité de procéder à certains réajustements afin d'être le plus proche possible de la réalité. Cependant, il ne possède pas encore les comptes 2023. Certains ajustements sont encore à craindre pour les budgets à venir afin de devenir le plus précis possible. Le but étant de remplir sa mission de service publique en proposant les meilleurs atouts aussi bien au niveau administratif que financier. Il y a encore beaucoup de travail afin de l'optimiser.

Budget de fonctionnement : plusieurs dépenses même si elles concernent le service, telles que l'informatique par exemple, dépendent d'un autre service. Il n'y a pas de demande dans le budget de la petite enfance mais les demandes, telles que nouveau logiciel ou rénovations, etc. sont incluses dans les budgets d'autres services. Une comptabilité analytique a été créée entre le budget 2023 et 2024 afin de mieux répartir les coûts de chaque poste. Un commissaire demande si cette comptabilité analytique sera juste pour le service ou s'étendra à toute l'administration communale. Mme Moyard répond que ce sera pour l'ensemble des services communaux. Lors de la création du budget 2023 certains besoins avaient été supposés mais lors du fonctionnement, certains comptes n'ont pas été utilisés alors que d'autres ont dû être créés. Cette comptabilité pourra mieux évaluer les besoins en ventilant les frais.

Mme Montefusco nous présente ensuite les charges de personnel qui s'élèveront à Fr. 164'500.- salaires non-inclus.

Un compte pour le personnel temporaire a été créé en raison de sa nécessité d'exister lorsque l'on doit faire appel à une entreprise externe lorsque le pool de remplacement était entièrement utilisé, il s'élève à Fr. 100'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Le compte de formation et de perfectionnement du personnel a également subi une augmentation en raison de l'ouverture de l'EVEP Rambossons. Lors du précédent budget, les frais ont été pris en compte juste pour la période de 5 mois. La demande de formation ne peut être refusée mais sera attribuée au prorata du temps de travail, maximum 5 jours à 100%.

Le poste concernant les frais de réception du personnel a été revu à la baisse en adéquation avec les directives de la Ville de Lancy.

Mme Montefusco continue sa présentation en nous présentant les principales variations.

Charges de biens et service et autres charges d'exploitations : augmentation à Fr. 203'876.--.

Le budget du SPE est géré par Mme Montefusco qui le répartit dans les différents EVEP. Il a augmenté en raison de l'ouverture de l'EVEP Rambossons. Des variations de frais ont été constatées puis redispachées selon les directives de la Ville de Lancy.

Une augmentation significative de plus de Fr. 50'000.-- concerne les dépenses liées à l'alimentation.

Remboursement, participation, entreprise. Au budget 2023, les remboursements étaient regroupés sur une ligne budgétaire. Dorénavant une séparation sera opérée entre les trois catégories.

Un travail important a été effectué au niveau administratif afin de mettre à niveau la facturation et le contentieux en collaboration avec le service des finances. Le but de l'année prochaine est d'uniformiser le type de paiement, ce qui permettrait d'obtenir un gain supplémentaire en rapport de la gestion des achats et de la facturation.

Le service de la petite enfance travaille désormais uniquement avec l'accueil familial de jour Rhône-Sud. L'augmentation de la subvention s'élève à Fr. 120'295.-- principalement en raison du réajustement des salaires soit Fr. 23.65 par heure de garde. Une personne supplémentaire a été engagée à l'accueil collectif du Grand-Lancy pour gérer l'animation.

Dans la suite de la présentation, Mme Montefusco mentionne les éléments suivants : L'écart entre les revenus 2023-2024 est plus important que celui des charges. En effet l'augmentation des charges a été maîtrisée. L'ouverture d'une centrale d'achats communale permettrait de diminuer des coûts du budget de fonctionnement. Cette démarche n'est pas encore à l'ordre du jour mais à murir.

Nouveaux postes RH :

Il n'y a pas eu de demande de promotion ou d'augmentation de taux du personnel.

Des nouveaux postes sont demandés :

- Adjoint-e à la cheffe de service nouveau poste à 100% en CDI
- Secrétaire – pérennisation à 100 % nécessaire à la gestion du service au quotidien
- Intendant-e Clair-Matin à 80 % en CDI pour la gestion de la régénération des repas
- Intendant-e Chante-Joie – pérennisation à 42,5 % idéalement en CDI
- Mise en conformité SASAJ à Chante-Joie afin de créer 2 groupes de bébés en lieu et place d'un grand groupe ingérable par une seule éducatrice.
- Soutien BEP (accueil des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers) au vu de l'augmentation des cas lourds, la proposition présentée l'année passée de pérenniser à 225% d'ASE en CDD ceci afin d'assurer une personne supplémentaire au moment des repas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

- Projet SAINET, nouveau poste à 100% en CDD afin de pouvoir assurer la migration du service de facturation alors proposé par le SIAGG vers le logiciel SAINET car le logiciel actuel est en train de disparaître.
- Une augmentation de 700 % du nombre d'apprentis et de 2000 % du nombre de stagiaires suite au travail conséquent sur la réfection de la formation réalisé par le service des RH.

Pour terminer la commission, l'organigramme du service de la petite enfance est ensuite distribué aux commissaires et présenté par Mme Moyard.

d) Divers

=====

M. Kunzi nous informe du déménagement du service des affaires sociales et du logement à la route de St-Julien 63.

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 4 OCTOBRE 2023 –
RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN****a) Election du-de la Président-e**

=====

Le Vice-Président ouvre la séance.
Mme Carter est élue Présidente par acclamation.

b) Présentation du budget 2024 de la police municipale

=====

Budget de fonctionnement (avec un écart de Fr. 460'231.-- entre le total des charges et le total des revenus) : le budget SPM est équilibré cette année.

Demande d'ouverture de postes 2024 :

- pas de nouveaux postes pour le stationnement en 2024
- une postulation en cours pour un employé administratif à 100% au Petit-Lancy, (sans doute un candidat en interne)
- dès novembre 2024 (dès son école de formation terminée en 2025), un/une aspirant/e de police municipale afin d'arriver à un effectif de 24 personnes

Investissement 2024 : il y a une demande spéciale pour de nouveaux équipements : demande de machines, matériel, appareils et outillage et, notamment des radios des services.

c) Présentation du budget 2024 du service de la sécurité

=====

Budget de fonctionnement 2024 du SPPS :

Il y a un écart de Fr. 1'001'508.00 entre le total des charges (fournitures, matériel, entretiens divers et frais divers, nettoyages et entretien de machines, etc.) et des revenus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Précisons que le budget de la protection de la population et de la sécurité englobe le budget de la protection civile, des samaritain-e-s et des sauveteur-e-s auxiliaires.

Rappelons que le SPPS comprend :

- la Maison de la sécurité, du GSL,
- le SPP, la PC (En Sauvy, Anneville, Electricité),
- les divers de la protection de la population (fourniture, matériel, machines, etc.)
- l'ORPC de Lancy-Cressy,
- la section des Samaritains de Lancy
- et les Sauveteurs auxiliaires de Lancy.

Aucun nouveau poste n'est prévu dans le service en 2024.

Budget gestion du bâtiment : il comprend l'acquisition et l'entretien des machines de téléphonie, les contrats de maintenance, les contrats d'entretien du bâtiment, ainsi que le nettoyage pour les entreprises.

Budget de gestion du groupement de sécurité de Lancy : un budget de fonctionnement en cas d'intervention a été ajouté depuis l'année dernière.

Budget de protection de la population : il comprend les produits pharmaceutiques, le matériel informatique et les licences. Certaines charges ont été revues à la baisse pour 2024.

Budget de fonctionnement de la Ville de Lancy : il concerne l'entretien des constructions de protection civile : (ce budget comprend les aspects techniques et les obligations fédérales de centraux téléphoniques et de secouristes disponibles 24 heures sur 24).

Budget Divers concernant la protection civile : il comprend les frais d'uniformes pour le service, ainsi que les frais de téléphone et d'entretien de machines.

Budget du sauvetage : il concerne les samaritains de Lancy.

d) Sensibilisation et éducation en sécurité routière lors des déplacements

Précisons que durant le processus de réorganisation du service, le concept de patrouille des agent-e-s a été revu en mettant en place un nouveau système organisationnel dès la fin de l'année, par la subdivision de la commune (en 21 sous-secteurs, avec des îlotiers).

Une campagne de prévention sur la circulation routière a été envoyée aux directeurs/trices des écoles primaires. La police municipale y sera présentée et une collaboration sera effectuée avec les patrouilleuses scolaires en montrant aux enfants les bons comportements vis-à-vis des dangers de la route sur le chemin de l'école.

La finalité est de développer le partenariat et la prévention visant les enfants.

Par la suite, d'autres groupes seront intégrés comme le parascolaire (GIAP) dans cette sensibilité.

Concernant les nouvelles zones 30 notamment pour accéder aux écoles, des panneaux ont été mis en place et un tout-ménage explicatif a été distribué sur Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**e) Divers**

=====

Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics :

L'entrée en vigueur du nouveau règlement d'application sera le 1er janvier 2024 (et qui aura un impact sur tous les services communaux). Lancy est en discussion avec les autres communes genevoises pour définir une vision collective et une application coordonnée.

Diagnostic local de sécurité :

Une conférence de presse a été organisée par le DIN le 25 septembre 2023 concernant le diagnostic local de sécurité (dont la commune de Lancy fait partie pour la troisième fois). Le diagnostic consiste en un bilan trisannuel sur le sentiment de sécurité des habitants.

Une séance y sera dédiée sur les quatre axes de recommandation dès que la synthèse du diagnostic et les moyens à mettre en application seront prêts.

Un contrat local de sécurité sera signé avec la police cantonale.

Exercice du samedi 14 octobre 2023 du GSL :

Un grand exercice au stade de Genève est prévu le matin (Pompiers, Samaritains, PC, APM, victimes...), suivi d'un repas et d'un atelier dans l'après-midi sur les gestes qui sauvent.

Le dernier exercice remonte à 2016.

Patrouilleurs-euses scolaires :

Une analyse du nombre de patrouilleur-euse sur les différents secteurs est en cours, afin de mieux redéfinir les passages pour piétons et les besoins d'un patrouilleur.

Budget des pompier-e-s :

Les pompier-e-s sont intégrés dans le budget de la sécurité présenté lors de cette séance, bien qu'ils disposent de leur propre gestion. Aucun poste n'est au concours pour 2024.

**14) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023 –
RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT****a) Présentation du budget 2024 du service des travaux et énergie**

=====

Mme Moyard souligne que le service des travaux a sous sa responsabilité une grande partie des crédits d'investissement et des demandes spéciales effectuées au titre du budget de fonctionnement.

Préambule

En tant que commune périurbaine, Lancy est soumise à de très fortes pressions dues au développement de l'agglomération genevoise. Le territoire est en mutation et un plan directeur communal propose de répondre à ces enjeux avec des projets d'envergure qui se développeront sur le territoire.

Budget de fonctionnement

- Suppression des "pots budgétaires"
- Le budget de fonctionnement des crèches a dû être ajusté à la hausse suite à la municipalisation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Mise en place d'un budget de fonctionnement pour Etudes et Expertises dans le domaine de l'énergie.

Demandes spéciales, 22 demandes retenues pour un montant total de Fr. 698'000.--.

Le montant total des investissements pour 2024 est évalué à Fr. 43'582'000.--.

Des subventions pour des infrastructures devraient être perçues, pour un montant de Fr. 6'667'000.--. Ainsi, à la fin de l'année, les dépenses totaliseront moins de Fr. 37'000'000.--, déduction faite des subventions.

M. Ferraton a expliqué que 13 nouvelles intentions d'investissement sont prévues, pour un montant total de moins de Fr. 40'500'000.--, dont Fr. 380'000.-- potentiellement remboursés par le FIA.

En termes d'effectifs, il souhaite mettre en place un nouveau cadre fonctionnel et opérationnel. Cette nouvelle organisation comporterait le recrutement de 4 responsables de secteurs pour les 4 secteurs d'activité en 2024.

Les nouvelles intentions 2024 sont la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, une étude pour une salle de spectacle polyvalente, associée à une bibliothèque et des locaux associatifs. La voie verte et la construction d'un préau couvert pour l'école Le Sapay.

M. Ferraton a indiqué qu'un nouvel ingénieur spécialisé en énergie a repris le sujet du photovoltaïque en septembre dernier.

Organisation du STE

Quatre pôles d'activité existent actuellement : l'architecture, l'énergie, le génie civil et la technique.

Le souhait est celui d'une mise en place de « n-1 », des responsables pour chaque pôle d'activité. Ceux-ci traiteront des sujets, sauront synthétiser les informations et aider à la prise de décision, ce qui s'avérerait plus fonctionnel que dans le cadre de l'organisation actuelle. De plus, les chefs de service ne piloteraient plus que 9 personnes.

Les postes

A la demande de 4 postes supplémentaires est ajoutée celle de 4 employés à remplacer (2 départs en retraite et 2 démissions, pour lesquelles un recrutement est en cours). Un architecte est recherché en priorité, mais il serait avantageux qu'il dispose également de capacités de management.

Les 4 nouveaux postes demandés sont les suivants :

- Un architecte
- Un ingénieur civil
- Un secrétaire
- Un technicien
- Un concierge (école du Pont Rouge)
- Un aide-concierge (école du Pont-Rouge).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**c) Divers**

=====

Mme Moyard a informé que l'inauguration de la passerelle, prévue le 1^{er} novembre, n'aura pas lieu.

**15) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE –
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA****Présentation du budget 2024 du service de la culture**

=====

Le total de proposition générale du budget 2024 pour le service de la culture est de Fr. 1'778'810.--. Par rapport à 2023, il y a une augmentation du budget de Fr. 79'080.--.

Sur les différents postes détaillés dans la présentation, il y a une diminution de Fr. 21'000.-- pour la promotion culturelle, une augmentation de Fr. 460.-- pour les centres d'art, et une augmentation de Fr. 15'300.-- pour la bibliothèque.

On voit que l'activité de Lancy en Lumières a été arrêtée. Son montant a été réparti ailleurs.

M. Estrada Munos précise que le service a réduit de 5% le budget de fonctionnement par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

Il indique que la subvention du journal Le Lancéen n'est plus affectée au service de la culture mais qu'elle ne disparaît pas de l'enveloppe budgétaire de la Ville de Lancy et que les subventions sans contrats de prestation, le budget de la Fête de la Musique est réduit de Fr. 5000.--. En outre, il y a un changement de prestataire. Il y a aussi une réduction de Fr. 13'000.- des subventions ponctuelles. En 2024, il y aura normalement la Quadriennale de la sculpture à la piscine de Marignac. Par rapport au centre d'art, il y a une augmentation due aux recommandations du Canton et de l'association faîtière en termes de cachets. Le budget de la bibliothèque est quant à lui constant. Une augmentation de 10% de la médiatrice culturelle est demandée (soit un poste à 60%) ainsi qu'un nouveau poste pour un technicien culture à 50% qui viendrait en soutien pour la mise en place de spectacles d'art vivant dans la commune. Cette personne travaillerait aussi sur la future salle de spectacle du côté de la patinoire.

**16) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023 –
RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD****a) Election du-de la vice-Président-e**

=====

Mme Khatchadourian, PLR, est élue à l'unanimité vice-Présidente de la Commission des sports.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023**b) Présentation du budget 2024 du service des sports**
=====

En préambule, M. Carnazzola rappelle que le budget est composé de subventions, de frais de fonctionnement liés à l'entretien des bâtiments sportifs et d'investissements. Les subventions sont proposées par le service des sports, sur la base de l'analyse des formulaires remplis par les clubs et contenant des critères définis par la Cour des comptes. L'importance des montants alloués est souvent liée au nombre d'adhérents.

Il présente tout d'abord les écarts budgétaires entre 2023 et 2024.

Il rappelle que la gestion de tous les accès de la commune est désormais centralisée au service des sports. Les budgets incombant aux tâches liées à cette gestion ont donc été regroupés ici et seront supprimés des autres services.

Il aborde ensuite la question du personnel auxiliaire engagé durant l'été à la piscine. Cette dernière a été externalisée et constitue donc un nouveau montant. Parallèlement, la ligne salariale du budget RH sera diminuée.

La question du combustible utilisé pour le chauffage de la piscine Marignac est encore en discussion et sera donc réajustée selon les décisions prises. Elle est pour le moment un copier-coller du budget 2023.

Enfin, dans l'explication des écarts, M. Carnazzola souligne une moins-value de Fr. 51'000.-- liée à la réduction des demandes spéciales.

Parmi les demandes spéciales à venir, il y a le remplacement des sèche-cheveux de la piscine de l'école En-Sauvy, le remplacement des toiles d'ombrage de la pataugeoire de la Caroline, l'installation de toiles d'ombrage à la pataugeoire de la piscine Marignac, ainsi que le remplacement des grilles d'écoulement autour des bassins.

A la question d'un commissaire, il est précisé qu'actuellement, le montant minimal pour qu'un objet soit considéré comme un investissement est de Fr. 100'000.--.

Face aux interrogations de plusieurs commissaires, il est indiqué que la durée de vie des toiles d'ombrage est supérieure à 10 ans et que la possibilité d'installer des voilages supplémentaires sur d'autres pataugeoires, comme celle du Bacht pourra être envisagée en fonction de l'équilibre final du budget.

A la question d'un.e commissaire concernant la part budgétaire dédiée à la chauffe hivernal de la piscine en plein air, il est répondu qu'il est difficile d'y répondre, puisqu'il n'y a pas, jusqu'ici, eu deux années similaires consécutives en termes d'ouverture de la piscine, de réglage de la température et de choix du système de chauffe.

Concernant les subventions, le montant global a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, car de nombreuses associations avaient bénéficié de versements extraordinaires, liés à leur anniversaire.

A la question de commissaires, il est confirmé que le montant alloué au club de volley-ball correspond aux frais de location de salle à l'école Florimont et que la subvention versée au club de cricket figure dans les divers.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les subventions allouées pour couvrir les frais d'énergie et si la sensibilisation à une consommation d'énergie rigoureuse et sobre ne devrait pas figurer dans les conventions. M. Carnazzola explique qu'une différence est faite entre les clubs bénéficiant de locaux de la commune (écoles...) et ne payant donc pas de charges liées à l'énergie et les associations qui y sont soumises. Il indique également qu'un critère en lien avec le développement durable est prévu dans le document et que la sensibilisation aux économies d'énergie sera poursuivie.

Mme Gachet répond à un.e commissaire que les subventions ne seront pas indexées au coût de la vie.

M. Carnazzola rassure un.e commissaire sur le fait que la baisse de Fr. 5'000.-- de la subvention allouée exceptionnellement pour la fête romande de gymnastique ne prétéritera pas la tenue de l'événement.

Un.e commissaire s'étonne du montant de Fr. 10'000.-- prévu pour l'encouragement de la pratique sportive féminine, comparativement aux Fr. 200'000.-- annuels de la Ville de Genève. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un arbitrage. Il est alors proposé par plusieurs commissaires d'augmenter ce montant à Fr. 20'000.-- en cas de révision favorable du budget.

M. Carnazzola informe que par ailleurs une nouvelle valorisation a été introduite pour les subventions sous forme de loyer, à l'exception des salles de gymnastique. Les associations font également apparaître ces montants dans leur comptabilité. L'intention du service des sports est néanmoins d'aller vers une valorisation globale.

Concernant les chèques sports, il est proposé une augmentation de Fr. 5'000.--, sachant que cette année la commune n'avait plus de chèque à proposer à fin septembre déjà. Il rappelle que la distribution est liée au fait de bénéficier du subside pour l'assurance maladie. Il réexplique que le nombre de chèque distribué annuellement dépasse le budget prévu, car il y en a toujours une partie qui n'est pas utilisée. Un suivi est fait en cas de non-utilisation deux années de suite. La visibilité reste toutefois difficile. Un.e commissaire relève qu'au vu de l'augmentation des primes d'assurance maladie, il est probable que le nombre de bénéficiaires augmente et qu'une comparaison pourrait être faite entre l'utilisation des chèques sports et le nombre de bénéficiaires du subside.

Un.e commissaire s'interroge sur l'accompagnement des familles adhérentes de clubs qui ont augmenté leurs cotisations. Mme Gachet lui indique que ces clubs sont plutôt ceux pour lesquels elles étaient très basses. Le/la même commissaire estime que cela pourrait tout de même péjorer la situation des familles les plus modestes.

Il est confirmé à un.e commissaire que les adhérent.es lancéen.nes de clubs cantonaux utilisant des infrastructures lancéennes ne peuvent pas bénéficier du chèque sport. Par contre des athlètes lancéens exerçant leur activité en dehors de la commune peuvent être soutenus, sur décision du Conseil administratif.

A la demande d'un.e commissaire de savoir si la réflexion concernant la possibilité de dupliquer le principe du chèque sport à d'autres activités a avancé, Mme Gachet confirme que l'idée fait son chemin et qu'un concept a dû être présenté dans une autre commission (sociale et/ou culture).

M. Carnazzola explique ensuite que le service des sports souhaiterait se réorganiser en réévaluant un poste et en le requalifiant en adjoint.e. Par ailleurs la charge administrative ayant fortement augmenté, un poste de secrétaire à 50% est demandé. Cela devrait permettre de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

réduire de manière satisfaisante le nombre important d'heures supplémentaires des collaboratrices du service.

Mme Gachet ajoute qu'un nouveau chantier sera ouvert dans le service avec la potentielle internalisation de gestion des accès et qu'une analyse sera menée sur les besoins du service à cette occasion.

M. Carnazzola présente enfin les intentions d'investissement et signale que certains projets ont été repoussés à 2025, comme ceux du stade Marignac dépendant du retour du Grand Conseil sur la ceinture urbaine, ou du Tennis club Lancy Fraisier, qui nécessitera un investissement conséquent. Il pointe le projet des Palettes qui devrait faire l'objet d'un vote avant l'été, que celui du stade des Fraisiers avance, que le stade Florimont devrait aussi voir une remise à niveau et que l'investissement du Lancy Tennis Club (Pt-Lancy) sera traité dans une prochaine Commission des sports, après être passé en Commission des finances. Il indique enfin qu'un parcours santé sera réalisé à l'initiative de VIVA, entre 2025 et 2029.

c) Divers

=====

Deux commissaires expriment le plaisir rencontré lors de la participation au tournoi des élues et leur fierté d'avoir présenté une des seules véritables équipes mixtes. La reconduction de cet événement est donc encouragée.

17) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 – RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT

Présentation du budget 2024 du service des finances et de l'informatique

=====

Mme Gachet introduit la présentation du budget 2024.

Il s'agit de la première étude du budget par service au sein de la Commission des finances. Les sujets de la fiscalité et des amortissements ne seront pas traités car ils ne relèvent pas du fonctionnement du service financier.

La présentation de Mme Touzelet se concentre sur son service, à savoir les finances et l'informatique. Le budget des finances augmente de Fr. 463'015.--, passant de Fr. 1'265'172.-- en 2023 à Fr. 1'728'187.-- en 2024. L'augmentation provient principalement de la cotisation que la Ville de Lancy verse au SIACG pour les prestations informatiques, qui augmente de Fr. 433'000.--. Le mode de calcul a été modifié par une décision de l'Association des communes genevoises (ACG). Le calcul comprend désormais 60% de la masse salariale hors petite enfance, 20% du nombre de places petite enfance préscolaire, et 20% sur le nombre de comptes ouverts par commune. La hausse de Fr. 433'000.-- est due en grande partie à l'arrivée de la petite enfance.

Un mandat pour l'étude de développement d'une centrale d'achat responsable est inscrit au budget. L'objectif est d'analyser les postes sur lesquels des AIMP (Appel d'Offres Informatisé de Marché Public) doivent être lancés. La centrale d'achat engloberait l'achat de matériel au sens large.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Le budget de l'informatique augmente de Fr. 231'008.-- en 2024. Plusieurs projets non récurrents sont inclus dans le budget, dont le programme R21 pour la gestion des déchets, la maintenance préventive des switches, et d'autres projets liés à l'informatique.

Concernant la réorganisation du service financier : un demi-ETP est ajouté pour renforcer l'équipe informatique. La réorganisation implique la promotion de trois personnes au poste de responsable pour mieux encadrer l'équipe. Les collaborateurs précédemment chargés de la taxe professionnelle auront de nouvelles fonctions dans la comptabilité et le contrôle de gestion.

La Commission des finances demande des clarifications sur certains points et envisage d'inviter le responsable informatique à la prochaine réunion pour répondre aux questions persistantes sur l'augmentation du budget SIACG. La commission souhaite également obtenir un nouvel organigramme du service financier.

Mme Touzelet aborde ensuite les subventions au sein du budget. La subvention la plus importante est celle de Solidarité internationale, calculée en fonction des charges nettes de la commune, et son augmentation pour l'année 2024 a suivi naturellement l'augmentation des charges. La Fédération Genevoise d'Échecs est actuellement incluse dans le budget du Service des Finances et de l'Informatique (SFI) pour des raisons historiques, mais il est envisagé de la transférer vers le budget des sports. Un commissaire s'interroge sur la possibilité d'inclure la subvention de Lancy Coopération Afrique dans le budget de la commission sociale, mais Mme Touzelet explique que cette décision relève du Conseil administratif. Les questions sur les subventions et les raisons de leur traitement distinct ont été soulevées chaque année, et un autre commissaire demande comment éviter que ces questions se posent à nouveau l'année suivante. La cheffe de service précise que le 0,7% attribué à Solidarité internationale et Lancy Coopération Afrique n'est pas calculé en fonction du montant de cette dernière, car son montant est fixe, mais toute variation de la subvention de Lancy Coopération Afrique affecte automatiquement celle de Solidarité internationale.

Mme Touzelet conclut sa présentation budgétaire avec notamment quelques points clés. Demande d'un demi-ETP pour renforcer l'équipe informatique en raison de la croissance du nombre d'utilisateurs et de la charge de travail accrue pour les informaticiens. Proposition de réorganisation du service financier à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Augmentation provisoire du taux d'activité pour l'année prochaine afin de permettre la formation des collaborateurs dans leurs nouvelles fonctions suite à la réorganisation. Promotion de trois personnes au poste de responsable, comblant ainsi le vide hiérarchique existant entre le poste de cheffe de service et les collaborateurs afin de libérer du temps à Mme Touzelet

18) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 30 OCTOBRE 2023 – RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER

a) Présentation de l'organigramme du secrétariat général et de la direction de l'administration

=====

Mme Moyard, avant de présenter l'organigramme, propose de traiter les questions de communication.

M. Bonfanti indique qu'il y a une restructuration au niveau de la communication, qui sera précisée ultérieurement. La partie administrative demande un taux de 30% supplémentaire. Le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

secrétaire, actuellement à 50%, monterait à 100%. Mais seuls 30% sont demandés car une autre collaboratrice du secrétariat général baisse son taux de 20%.

La raison de cette augmentation concerne la réorganisation du pôle événements et communication. Par ailleurs, il y a peu de mouvements concernant les subventions de la partie communication, dédiées au journal communal *le Lancéen*, à hauteur de Fr. 150'000.--.

Une conseillère municipale souhaite savoir si la personne recevant le 20% se situe sur la même grille salariale que la personne diminuant son taux, M. Grosclaude précise que la différence est favorable, car le 20% récupéré se situait dans une fonction administrative plus élevée, et la personne avait davantage d'ancienneté.

Mme Moyard informe que l'arrivée de M. Weiss a permis de réorganiser le secrétariat général afin qu'il soit plus efficace. L'organigramme est projeté aux commissaires et comprend l'ensemble des services existants. Le SPPS et SPM fusionneront, mais ce n'est pas encore effectif, ainsi l'organigramme présente la situation actuelle. Les couleurs permettent de lier les différents dicastères et les magistrats de tutelle. Le secrétariat général, de couleur grise, représente les deux tons de bleus utilisés. Il s'agit d'un service dépendant de M. Weiss, secrétaire général adjoint.

Précédemment, le service était dirigé par le Secrétaire général, qui devait effectuer un management de proximité avec les collaborateurs sous ses ordres et s'occuper à la fois des dossiers confiés par le Conseil administratif, ce qui était un exercice périlleux. Avec l'arrivée du Secrétaire général adjoint, le service est plus efficace. Le cahier des charges de M. Weiss comprend une partie de gestion du service, qui comprend les cinq pôles affichés.

M. Bonfanti explique qu'il y avait le service de la culture, communication et promotion économique, dont les enjeux ne sont pas nécessairement cohérents. Mme Boussina étant partie à la retraite, l'opportunité de revoir ce service s'est présentée. La promotion économique a été rattachée au service de l'aménagement du territoire, plus précisément à l'unité de développement durable. La culture et la communication ont été subdivisée et la communication, devenue transversale à tous les services, a rejoint le secrétariat général. A l'origine de ces décisions, des réflexions se sont portées sur les enjeux en lien avec les manifestations et l'organisation même des événements. Certains services organisent des événements, ainsi que le secrétariat général. Cela paraissait confus, ainsi il a été décidé de constituer une équipe reliée à la communication. La partie événementielle travaille depuis quelques temps avec la communication. Par conséquent, une équipe travaille depuis juillet, date de l'arrivée de nouveau chef du service de la culture. Le PEC (Pôle événements et communication) a dès lors été rattaché au secrétariat général. Il y a trois chargés de communication, dont la responsable Mme Maliba, des employés administratifs, un organisateur des marchés, qui travaille aussi sur les événements communaux, et un secrétaire, à 50% actuellement, qui devrait passer à 100% si les commissaires l'acceptent.

M. Grosclaude revient sur la structure globale du secrétariat général et la manière dont il a été imaginé. Grâce à l'arrivée de MM. Weiss et Spielmann, le but était que M. Grosclaude soit restitué sur un niveau stratégique et opérationnel. Ces trois dernières années, il n'avait pas l'occasion de travailler sur des dossiers de fond, en lien avec l'administration, notamment car il était tiraillé entre l'opérationnel et les dossiers stratégiques – la refonte du statut du personnel par exemple. Son management pour les équipes de proximité était peu convaincant. L'arrivée de M. Weiss a été bénéfique pour les équipes, qui ont désormais un supérieur hiérarchique plus présent. De plus, en tant que Secrétaire général, le management de proximité opérationnel n'avait pas vraiment de sens. L'objectif de M. Grosclaude consiste à encadrer les chefs de service et établir des stratégies transversales. Le contrôleur interne, M. Courvoisier, est toujours sous son service, car il a besoin d'une certaine légitimité pour travailler au niveau de l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Concernant le groupe de direction, ce dernier n'a aucune prérogative particulière quant à l'ensemble des autres membres de l'administration, en particulier les chefs de service.

M. Weiss rappelle que les services de l'état civil, réception de la mairie et archives sont toujours au bâtiment administratif. De plus, pour ces quatre entités, rien n'a changé, sauf le rattachement, qui était à M. Grosclaude.

b) Présentation du budget 2024 du secrétariat général

Mme Moyard informe qu'il s'agit d'un budget de continuité, les modifications sont essentiellement des transferts. Il y a quelques augmentations, liées à l'augmentation du personnel. Les impacts budgétaires y sont connexes. Les effectifs démographiques augmentent également, c'est pourquoi les coûts induits pour la fête des écoles ou les restaurants scolaires ont tendance à augmenter. Le service du secrétariat général est important, au cœur de l'administration avec des fonctions particulières, mais le budget n'est pas très lourd.

M. Grosclaude ajoute qu'il s'agit, selon lui, d'un budget de transition. En lien avec les explications données précédemment sur la réorganisation du secrétariat général, une partie des montants rattachés au SG ont été attribués aux RH, tandis que des montants du service de la culture, communication et promotion économique, qui concernaient la partie communication, sont rapatriés au SG. L'exercice 2024 va montrer que des éléments devront être ventilés différemment. C'est pourquoi c'est un budget de transition. Quelques montants sont présentés :

- Prestations juridiques : Fr. 235'000.-- en 2023 et Fr. 100'000.-- pour 2024. Fr. 135'000.-- ont été ventilés différemment. L'opération est neutre d'un point de vue budgétaire, mais les imputations sont un peu différentes.
- Prestation économique : Fr. 60'000.-- au budget 2023, Fr. 30'000.-- au budget 2024. Les Fr. 30'000.-- sont alloués aux ressources humaines. Cela concerne notamment les mandats, dont les ressources humaines ont besoin. L'enveloppe totale n'augmente pas mais est répartie différemment.
- Frais de réception du personnel : il s'agit de l'une des augmentations directes, élevée à Fr. 60'000.-- pour les frais de réception du personnel. Cela a trait à la soirée annuelle du personnel pour les 700 collaborateurs. En 2023, les montants prévus étaient insuffisants, c'est pourquoi ils ont été adaptés. C'est une belle soirée, qui coûte cher. Mais l'administration n'a pas véritablement d'autres occasions de remercier les collaboratrices et collaborateurs. Cette soirée a été très appréciée et sera réorganisée en 2024 en début d'année.
- A cheval entre le SG et les RH, une série de montants supérieurs à ceux budgétés en 2023 par le SG seront gérés par les RH. Ce sont les coûts induits par le nombre de collaboratrices et collaborateurs. Par exemple, l'administration est affiliée au service social interentreprise et les coûts d'affiliation dépendent du nombre de collaboratrices et collaborateurs. Comme ce nombre augmente, le budget doit être revu à la hausse. Cette ligne du budget concerne l'ensemble des éléments qui induisent des surcoûts quant au budget 2023.
- Au gré des ajustements, de l'organisation et la réorganisation, certains montants aujourd'hui au SG devraient être ventilés différemment. Par exemple, la personne qui a la fonction de gestion administrative du cimetière, aujourd'hui rattachée au SG, sera rattachée au 1^e janvier 2024 à M. Hasler du SE, qui gère l'aspect pratique du cimetière, afin

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

de réunir la partie administrative et opérationnelle. Le cimetière génère un revenu de Fr. 100'000.-- environ qui sera imputé au SE au lieu du SG. De plus, le SASL a une fonction en charge des restaurants scolaires, mais certains montants se trouvent dans le budget du SG. Le but est de rapatrier l'ensemble des montants d'une activité au sein d'un même service pour gagner en cohérence. Les cartes CFF sont un bon exemple. Fr. 190'000.-- de coûts ont été mis au budget, et Fr. 200'000.-- de revenus pour les cartes, ce qui génère un revenu de Fr. 10'000.--. Mais le système change l'année prochaine. Les collectivités publiques n'auront plus qu'un rôle d'intermédiaire et ne gèreront que les démarches administratives, avec un revenu de 5% par carte vendue. De plus, les prix des cartes différeront selon les abonnements. Il est ainsi difficile de chiffrer l'opération, mais à la fin de l'exercice 2024, le budget se précisera.

- Pour la partie communication, il n'y a pas de changement notable en termes de budget de fonctionnement.

Un conseiller municipal s'enquiert de la possibilité d'harmoniser les tableaux entre les services. Parfois ils comprennent un comparatif entre deux années, parfois avec les différences dans un seul tableau. De plus, s'il a bien compris, la fête du personnel prévoit Fr. 185.- par personne.

Mme Moyard prend note pour l'harmonisation. Sur la question des frais de personnel, cela peut paraître très élevé. D'une part, le lieu est très onéreux. Les lieux pouvant accueillir autant de personnes sont rares. Autour de Lancy se trouve le Ramada, mais l'hôtel est peu esthétique et inintéressant. Le second est le pavillon Sicli. En outre, le Conseil administratif a opté pour un repas assis, ce qui nécessite des coûts de traiteur importants. Il est possible d'envisager un cocktail dinatoire, mais le message n'est pas le même. La formule choisie a été très appréciée par les collaborateurs. Il y a aussi des frais d'animation et de décoration. Sur un nombre important de collaborateurs et collaboratrices, soit le concept change, ou ce sont ces montants.

M. Weiss ajoute que si le personnel continue d'augmenter, deux pistes sont envisagées : manger assis ou debout, avec des tables. Dès 450 personnes, les lieux ne peuvent pas servir à table. Enfin, les frais les plus importants sont ceux du traiteur, qui met à disposition nourriture, boisson et aménagement du lieu.

Une conseillère municipale se questionne quant aux frais de gestion, notamment le contrat SSIE, et souhaite connaître les avantages de ce service. Par ailleurs, elle ne comprend pas les frais de gestion nécessaires pour les certificats de travail.

Selon Mme Moyard, pour le SSIE, la loi impose d'avoir l'équivalent d'un groupe de confiance, une entité externe qui fait office d'écoute, de soutien, de médiation, pour des difficultés particulières des employés. Il avait été conclu un contrat avec cette entité.

M. Grosclaude précise que la commune doit être rattachée au groupe de confiance de l'Etat pour la problématique *lanceur d'alerte*. Mais ce groupe de confiance ne propose pas tout ce que fait le SSIE. L'administration n'est pas tout à fait satisfaite de la situation mais n'a pas réellement les moyens d'en sortir.

M. Spielmann explique que le SSIE s'occupe de la partie personne de confiance, mais il offre aussi un soutien social aux collaborateurs. S'ils ont des problèmes privés, ils seront moins bien au travail. Ce service met donc à disposition des personnes pouvant intervenir le long du cycle de vie du collaborateur, quel que soit son problème. Il y a un suivi mis en place, qui est très apprécié. Une partie prend en charge des cas de maladies longue durée pour les personnes au-delà de 60 jours d'absentéisme, pour des démarches auprès de l'AI par exemple. Il ajoute que dans ce budget de Fr. 65'000.- sont compris les frais de gestion CAP, pour les prévisions budgets et facture. IncaMail permet de digitaliser l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

M. Grosclaude ajoute qu'IncaMail permet d'économiser le papier, mais aussi le temps, car il fallait mettre chaque document dans des enveloppes, ce qui pouvait prendre deux jours de travail.

Une conseillère municipale se demande s'il y a beaucoup de certificats de travail demandés, M. Grosclaude confirme, il y en a une centaine par année. L'outil permet de produire des certificats homogènes.

Une conseillère municipale aborde la fête pour les enseignants et souhaite savoir si elle est organisée dans toutes les communes. Car ce ne sont pas des employés de la Ville, et d'autres services ne reçoivent pas de fête.

Mme Moyard estime qu'il s'agit d'une tradition. Elle ne sait pas si toutes les communes le font, mais Lancy n'est pas la seule. Le précédent Conseil administratif avait décidé de supprimer l'apéritif des enseignants, car ils avaient l'impression de l'organiser pour un faible taux de présence, lors d'une semaine chargée pour l'administration. Mais les enseignants n'ont pas apprécié. La fête a été remise, avec la demande d'une plus grande participation.

c) Suivi des refontes de la grille salariale et du statut du personnel – point de situation

=====

Mme Moyard introduit le point qui a pour but d'en informer le suivi aux commissaires à la suite de leur vote. Une réflexion a été organisée en différentes étapes et au sein de différents groupes. Une mandataire est engagée pour permettre d'avancer. Le tout prend plus de temps que ce qui avait été prévu. Le premier groupe de travail porte sur la révision des statuts. Quelques modifications devraient encore avoir lieu sur quelques éléments, en l'état non praticables pour différentes raisons. Mais le travail le plus important consiste à rédiger toutes les dispositions inférieures qui dépendent du statut, lorsque ce dernier renvoie à des règlements ou des annexes. Il faut soit les créer, soit les adapter pour que ce soit conforme aux statuts.

M. Grosclaude ajoute que les deux groupes distincts ont été créés en début d'année. L'un, pour traiter les conséquences de la refonte des statuts, s'est penché sur un travail d'analyse. Les statuts ont été repris article par article. Ceux prévoyant un complément par un texte infra – directives ou règlement ont été relevés et les articles qui comportent des coquilles, ou qui s'avèrent plus complexes qu'imaginés en pratique, demandent d'être retravaillés. Les discussions dans les groupes permettent également d'expliquer certains textes. Actuellement, le groupe se trouve dans la phase de consolidation. Il y a encore la rédaction des textes infra à prévoir. Ce travail est en cours avec l'aide d'une collaboratrice du service de M. Spielmann, juriste de formation. Pour avancer sur la commission paritaire par exemple, le règlement est nécessaire ainsi que les règles d'annuité.

L'ambition était de finir ce travail pour la fin de l'année, mais M. Grosclaude le prévoit pour février-mars. Les textes doivent encore être soumis à la commission du personnel, puis validés par le Conseil administratif.

Pour la partie concernant la refonte de la grille salariale, la refonte en tant que telle n'appelle pas de futurs travaux. Mais la question des cahiers des charges demeure, s'ils sont à jour et de qualité pour les différents collaborateurs et collaboratrices. A mi-chemin du projet, il a été constaté que certains cahiers des charges n'étaient pas à jour ou ne reflétaient pas la réalité des collaboratrices et collaborateurs, selon leurs dires. Il a été décidé de continuer avec la prise en compte de cette problématique, par le biais d'un mécanisme d'indemnité sur trois ans. Une personne qui aurait perdu Fr. 12'000.--, mais dont le cahier des charges ne reflète pas son

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

activité, reçoit la différence par mois en indemnité par rapport au salaire prévu pendant trois ans. Puis ces problématiques ont pu être abordées. Des fonctions identifiées posent des questions spécifiques ainsi que des problématiques transversales, comme la question du pôle administratif. 7 à 9 fonctions sont rattachées à ce problème, sans que la différence entre ces fonctions ne puisse être définie. C'est pourquoi le groupe de travail a tenté de dégager des fonctions types et traiter, en parallèle, les situations plus individuelles.

Au fil de cet exercice, M. Grosclaude relève que le problème s'est avéré plus large. Les cahiers des charges posent certaines difficultés autant dans la forme que le fond. Ainsi il a été décidé de remettre le système à plat, en procédant en deux temps : tout d'abord, deux journées ouvertes se sont tenues avec les chefs de service, pilotées par M. Spielmann et un mandataire. Ce dernier a expliqué le contenu que devait comprendre le cahier des charges – qui par ailleurs sera appelé différemment – et les différents termes à utiliser. Un référentiel commun a été établi. Puis, service par service, l'ensemble des cahiers des charges est déterminé avec l'aide d'un mandataire. Il était nécessaire d'avoir une personne pour suivre ce travail conséquent, ce qui permet d'avoir une vision transversale. La mandataire peut voir que des mêmes fonctions sont appelées différemment selon les services. Dès lors, une harmonisation peut dégager les spécificités selon les cahiers des charges, et s'il n'y en a pas, de rendre le tout cohérent. Ce travail ne pourra pas être terminé à la fin de l'année, mais c'est en cours. En outre, il y avait précédemment un descriptif de fonction et un cahier des charges. Il n'y aura plus ce système dual, mais simplement une description de poste.

M. Spielmann évoque les descriptions de poste. L'idée consistait à unifier la manière de les rédiger, avec une trame commune. Un travail porte également sur les dénominations des fonctions, avec le souhait d'harmoniser les types différents et les finalités transverses. Il s'agit de paragraphes communs à différentes typologies de métiers. Par exemple, les chefs de service avaient tous la qualité de manager son équipe, mais selon différentes manières. Il y a désormais une ligne semblable pour tous les chefs de service dans les descriptions de poste. Ce travail avait aussi pour but d'identifier les compétences pour chaque type de fonction et de poste. Les éléments transversaux avec les compétences sont identifiés, pour ensuite savoir comment former davantage les collaborateurs, s'il n'y a pas d'unicité au sens des compétences. Enfin, un travail connexe interroge l'organisation des différents services en fonction du nombre de niveaux hiérarchiques. Cela demande du temps, car les descriptions de poste gèreront la distribution du travail des collaborateurs. Ce document est central au niveau RH : tout d'abord en termes de recrutement, le descriptif influe la rémunération, le centre d'évolution du personnel et la nécessité éventuelle de formation. Ces documents exercent une influence directe sur la performance du travail et sa qualité.

Un conseiller municipal, demande si les cahiers des charges sont abandonnés au profit des descriptions de poste, et si ces dernières représentent une partie du cahier des charges retranscrite. Si tel est le cas, en principe, il n'y a pas de nouvel encadrement lié à une description de poste. De plus, il souhaite savoir si les descriptions de poste incluent une description des tâches.

M. Spielmann répond que ce n'est pas prévu. L'idée consiste à intégrer des éléments génériques, comme certaines constantes transversales, puis le document contient une spécificité liée au poste et à la personne qui l'occupe. Il y a des différences, s'il y a un service particulier, selon les services.

Un conseiller municipal estime que la différenciation du poste n'est pas évidente, mais les tâches attendues et la performance du collaborateur fait la différence. Il se demande comment le considérer dans la reconnaissance hiérarchique ou rémunératrice. Pour un même profil et descriptif de poste, l'administration ne devrait pas attendre la même performance d'un même poste, car ce sont des services différents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Mme Moyard informe que les groupes ont mis du temps pour parvenir à une solution convaincante. D'une part, il faut matérialiser le fait qu'une personne occupant une fonction, aussi occupée par d'autres personnes, a une fonction donnée. Cette dernière est générique et doit pouvoir être lue en des termes généraux. D'autre part, la description de poste sera signée par l'individu. Des éléments lui sont propres et il faut que l'employé ait des éléments spécifiques à son service. Avec l'aide de la mandataire, un modèle a été établi.

En outre, l'administration attend les mêmes performances de deux personnes ayant la même fonction. Il vaut mieux réfléchir davantage avant de répartir le modèle, qui sera utilisé pour faire signer 700 descriptions de poste.

Un conseiller municipal, n'a pas d'inquiétude sur temps, mais il craint que la description de poste soit trop générique, ce qui est souhaitable pour l'enclassement, mais l'aspect discrétionnaire dans les statuts a été limité. Ainsi ajouter une description de tâches détaillées serait bénéfique et ne changerait pas beaucoup le descriptif de poste.

Mme Moyard est d'avis qu'en souhaitant être précis, si un élément est omis, les personnes le soulèveront. Cela demande donc un descriptif très détaillé, qui demande beaucoup de temps, pour une faible plus-value. Tout le monde est unique, mais pour standardiser, il n'est pas possible de détailler à la tâche près. Cela pose également un carcan empêchant d'évoluer. Le RH doit trouver le bon degré de régularité entre un document très détaillé, ou le rendre plus générique pour que ce soit un outil gérable et compréhensible par le collaborateur.

d) Présentation du budget 2024 du service des ressources humaines

Mme Moyard indique que le budget est transitoire, car il s'agit du premier exercice budgétaire de M. Spielmann et du service des ressources humaines, né au printemps. M. Spielmann a commencé quelques semaines avant de devoir rendre les principaux éléments pour le budget 2024. Quelques ajustements ont été nécessaires, aussi certains éléments devront potentiellement être revus dans le prochain exercice budgétaire. Le budget de fonctionnement est relativement modeste, avec quelques ajustements à la hausse ou des transferts depuis le secrétariat général. Le service des ressources humaines a été détaché du secrétariat général, ainsi les budgets ont été séparés. Il est toutefois possible d'avoir oublié quelques éléments.

M. Spielmann indique que le budget de fonctionnement 2024 s'élève à Fr. 380'000.--, et un budget concerne l'année 2023, bien qu'il n'y eût pas de service. En effet, des lignes concernant uniquement le service RH avaient été rapatriées, soit des frais de recrutement de personnel. Il présente le budget :

- Formation et perfectionnement du personnel : cette nouvelle ligne a trait aux formations des collaborateurs, dont un brevet fédéral notamment. Le budget est de Fr. 20'000.--.
- Frais recrutement du personnel : l'augmentation est importante. Il existe actuellement une raréfaction des talents. Plusieurs études montrent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes à compétences élevées pour l'administration publique. Ainsi des aides externes sont nécessaires pour aider à recruter, avec d'autres méthodes. En 2023, le budget a été dépassé, cependant Fr. 135'000.-- sont planifiés au budget 2024, inférieur au coût dépensé en 2023. Il y a un travail de répartition des tâches au sein du service RH. M. Spielmann repense la manière de recruter. Il estime par conséquent avoir besoin de moins de financements, car il y aura une nouvelle méthodologie de recrutement. Ce budget a trait également au demi-poste, qui sera demandé ultérieurement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

- Frais de réception du personnel : Fr. 10'000.--. Le service des ressources humaines souhaite repenser la journée d'accueil pour les nouveaux collaborateurs. Différentes pistes ont été imaginées, avec un éventuel kit d'accueil ou des codes QR amenant vers des documents à télécharger.
- Prestations juridiques : transfert du secrétariat général. Les frais sont constants.
- Prestations économiques : Fr. 30'000.-- de transfert du secrétariat général, pour différents mandats, consultants, audits, analyses. C'est également constant.
- Prestations administratives diverses : transfert du secrétariat général, avec une augmentation organique due à la croissance de la ville de Lancy. Cela comprend les coûts du SSIE, certificats de travail, Incamail, comme mentionné lors de la séance précédente. C'est lié au nombre de collaborateurs, qui a plus de doublé en moins de deux ans.

Questions/remarques

Une conseillère municipale, qui se demande s'il ne serait pas plus avantageux d'internaliser les frais et engager un ou une juriste pour les prestations juridiques, M. Grosclaude indique avoir déjà eu cette réflexion. Avoir une compétence propre pourrait être intéressant, néanmoins le droit comprend de nombreux domaines de spécificité. Le principal à l'administration est le droit administratif, mais il y a tout de même plusieurs thématiques abordées.

Par conséquent, bien que ce soit internalisé, il serait tout de même nécessaire de faire appel à des externes selon les spécificités. Actuellement, l'administration travaille avec un avocat de référence, qui fait appel à des collègues selon les thématiques. Enfin, les personnes en droit se spécialisent davantage dans le droit bancaire qu'administratif et public. Les profils sont dès lors rares et les personnes compétentes sur ces thématiques sont généralement associées à une étude.

Mme Moyard ajoute que la difficulté repose dans le fait de lisser la charge et la nécessité des mandataires externes. Les questions juridiques demandent parfois des vérifications à faire rapidement, il est donc plus simple de le demander à des mandataires. Quant aux compétences, cela avait été identifié et réfléchi avec M. Grosclaude. La solution trouvée consiste à travailler avec un tarif convenu et relativement bas avec un avocat en priorité, spécialiste dans les domaines les plus courants à l'administration. Il y a tout de même un ou deux autres avocats en marge pour des domaines secondaires. En outre, M. Weiss est titulaire du brevet d'avocat et M. Grosclaude est juriste. Mais cette discussion peut être abordée dans les prochains budgets.

Un conseiller municipal, au sujet des frais de recrutement du personnel, trouve l'enveloppe élevée quant au nombre de personnes engagées, malgré la rareté des profils particuliers. Pour la plupart des profils, il n'est pas nécessaire de faire appel à une agence de recrutement. Il souhaite connaître le prix que coûterait l'engagement d'une personne particulièrement recherchée. M. Spielmann explique qu'il existe plusieurs méthodologies. Pour un recrutement, un assessment peut coûter entre Fr. 4'000.—et Fr. 5'000.-- par personne. Il est intéressant parfois de comparer les engagements en termes de savoir-faire, méthodologie, et tester des compétences. Lors de la finale avec 2 ou 3 personnes, le prix s'élève à Fr. 10'000.-- pour un poste de chef de service. Si une entreprise de recrutement est mandatée pour trouver un profil fixe, cette dernière demande entre 20 et 22% du salaire annuel, soit Fr. 24-26'000.-- pour un salaire de Fr. 120'000.--. Néanmoins ces mandataires ont l'avantage d'avoir d'autres canaux, d'entretenir des relations avec des partenaires externes, et ils repèrent des personnes. Toutefois, M. Spielmann souhaite diminuer les appels à ces entreprises, afin de garder les compétences à l'interne et les développer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Un conseiller municipal note que quelques communes emploient des juristes, généralement à 50%, et s'enquiert d'une éventuelle collaboration entre les institutions publiques, pour des questions administratives générales ou des cas courants, qui pourraient être cas d'école. Quant aux frais de recrutement, il souhaite connaître le nombre de profils spécifiques nécessaires estimés pour 2024.

M. Grosclaude admet que l'idée de se coordonner avec d'autres communes est séduisante. Il a évoqué une mutualisation de poste juriste cofinancée, mais l'accueil dans les autres communes était généralement froid. Ce n'est pas impossible, mais dans la pratique, cela pose diverses questions pratiques, notamment le lieu de rattachement. Sur le principe, les administrations sont frileuses à développer cette transversalité, par conséquent, il n'y a pas d'ouverture sur cette question pour le moment. Quant à la deuxième question, il est difficile de planifier car il n'est pas possible de savoir quelles personnes démissionneront. Ce chiffre est établi selon les comptes précédents, pour essayer d'obtenir un équilibre. L'exercice 2023 montre un problème de gestion, avec des dépassements. L'arrivée de M. Spielmann a permis de structurer le service, avec l'ambition de gagner en compétence pour faire les recrutements en interne, aussi ce montant élevé est un montant de transition. Il paraît correct par rapport aux précédents exercices, en termes de sincérité budgétaire.

Un conseiller municipal souligne que ce montant a été précisé comme étant de transition. Mais au vu de ces variables non maîtrisées entre les changements de collaborateurs, ce pourrait être conservé pour les années à venir.

M. Grosclaude estime qu'il est trop tôt pour le dire. La création du service RH a beaucoup influé sur les chiffres de 2023, la structuration du service et l'acquisition de certaines compétences à développer. L'une des raisons a trait au fait que l'administration était très chargée et passait par des agences, pour que les engagements avancent. Ainsi il y aura une meilleure maîtrise de ces montants, ce qui n'était pas tout à fait le cas sur l'exercice 2023.

M. Spielmann informe que son équipe comprend aujourd'hui deux responsables RH : Mme Kathleen Scaramuzzi s'occupe de la petite enfance, soit un service d'environ 300 collaborateurs, et M. Fabrice Bonvin est en charge des 11 autres services de l'administration. Cela concerne 11 corps de métiers différents, 11 façons de procéder et plus de 100 fonctions différentes. Par conséquent, il ne peut pas entrer en profondeur dans les services et accompagner les chefs. Beaucoup d'échanges se font par mail ou téléphone, mais le responsable RH devrait être en partie sur le terrain pour accompagner l'évolution des services afin d'apporter son savoir-faire aux chefs de service. L'objectif est de recruter un poste de 50% de responsable RH pour mieux répartir la charge de travail. Ainsi, nous déchargeons M. Bonvin. Celui-ci et la nouvelle personne engagée pourront apporter un meilleur support et qualité de services aux chefs de service et aux collaborateurs.

Un conseiller municipal, se demande si un taux aussi précis et relativement restreint intéressera des personnes. M. Spielmann informe que sur le marché du travail RH, beaucoup de personnes, notamment des femmes, optent pour un taux d'activité réduit.

Un conseiller municipal demande des précisions sur le terme « business partner ». M. Spielmann explique qu'il s'agit d'un terme RH. Les business partner ont un rôle d'accompagnants du manager pour toutes les questions du rôle transformationnel, sur les éléments de conseils, d'évaluation du personnel, les formations, pour remercier les collaborateurs, au besoin les sanctionner, les procédures d'avertissement, la santé, pour challenger les chefs de service et les guider.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Un conseiller municipal souhaite savoir si les personnes qui aident les chefs de service à effectuer les évaluations du personnel sont présentes sur l'année ou selon les besoins.

M. Spielmann précise que cela dépend de la situation. L'évaluation se trouve dans les mains de la cheffe ou du chef de service. S'il y a une tension, par exemple l'annonce d'un feed-back négatif à un collaborateur, les business partner interviennent. Plus le responsable RH comprend le service, ses finalités et les différents métiers, plus ce sera simple d'accompagner. Mais il est un soutien global du chef de service et l'oriente sur les bonnes démarches et pratiques.

Une conseillère municipale souhaiterait, s'il est possible, obtenir un organigramme du service RH, avec les différents collaborateurs qui travaillent dans le service.

M. Spielmann est encore en réflexion pour réorganiser les missions et orientations des différents collaborateurs. Comme ce service a été créé récemment, il veut répartir différemment la charge de travail et la manière dont les responsables RH gèrent le personnel. Il essaie également d'instaurer une politique RH pour la fin de l'année et revoir le travail au sein du service.

Un conseiller municipal demande combien de collaborateurs RH seraient nécessaires pour la gestion des collaborateurs.

M. Spielmann estime que c'est aujourd'hui suffisant. Mais la question n'est pas simple à répondre, car il a des ambitions pour le service, avec entre 80 et 100 mesures d'amélioration à mettre en place d'ici 4 à 5 ans. Toutefois, le service comprend actuellement 12 personnes, soit 2 responsables RH, 5 gestionnaires RH traitant l'administratif, 3 collaborateurs s'occupant des salaires, et 1 de la partie apprentissage.

e) Divers

=====

Pas de divers.

POINTS FINAUX

19) NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2024

Mme Monod : je remercie tous les groupes d'avoir transmis leurs propositions à Mme Crisafulli. Je vous propose de passer au vote formel de ces listes.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : j'aimerais signaler aux personnes figurant sur ces listes qu'elles veuillent bien les signer. Je vais les faire passer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Dia : je souhaite annoncer une série de rocadés de commissions au sein du groupe socialiste.

- Mme Sevinç Sonmez reprend la Commission de la culture à la place de Mme Evis Baranyai.
- Mme Nancy Ruerat reprend la Commission de l'aménagement du territoire à la place de Mme Evis Baranyai.
- M. Serhat Yilmaz reprend les commissions des finances, Sociale et petite enfance et celle de l'Administration assumées jusqu'ici par Mme Lucia Rosales.

M. Dérobert : deux choses. La porte d'entrée était fermée ce soir et je le regrette, puisque la dernière fois cela avait été corrigé, il serait bien que cela perdure. La deuxième chose, Mme Khatchadourian fait bien partie du PLR, si elle pouvait avoir la couleur bleue sur sa pastille du vote électronique, ce serait parfait.

Mme Monod : il s'agit d'une carte de vote provisoire, sa carte définitive va arriver bientôt.

Mme Moyard : sur la question de la porte, merci M. Dérobert de votre intervention, j'ai pu le constater moi-même parce que je suis allée ouvrir à Mme Vandeputte à 20h00. J'avais déjà signalé la chose à Mme Crisafulli, on va voir quel est le problème, mais nous avons bien compris votre demande pour que cela reste ouvert en tout cas jusqu'à 20h30, pour vous faciliter la vie à vous mais surtout pour permettre au public qui voudrait assister à vos travaux de pouvoir le faire facilement. Donc, nous allons vérifier cela.

Mme Monod : avant de clore officiellement cette séance, je vous propose de passer la parole au Conseil administratif pour un hommage à Mme Baranyai qui siège avec nous pour la dernière fois.

Mme Moyard : Mesdames et Messieurs, mais surtout Madame la Conseillère municipale, chère Evis,

C'est avec tristesse que je prends la parole au nom du Conseil administratif pour toi, au moment de ton départ de cet hémicycle. Tu as été élue en 2020 sur la liste socialiste et tu t'es investie à fond dans le groupe et au sein des nombreuses commissions du Conseil municipal dans lesquelles tu as siégé.

L'Administration d'abord : les travaux sur les retraites du Conseil administration, mais surtout la refonte de l'échelle des fonctions et le statut, les séances chaque semaine jusqu'à minuit, on s'en souviendra longtemps je pense.

La Commission de l'environnement et du développement durable ensuite qui a traité de nombreux projets de réaménagement de parcs, de mise en place d'îlots de fraîcheur, du plan climat ou encore de différents projets enthousiasmants en matière de développement durable.

Sans compter la Commission de la culture dans laquelle tu as également siégé cette dernière année.

Et bien sûr la Commission de la sécurité et celle de l'aménagement, car toutes deux, Messieurs-dames comme vous le savez si vous y siégez, ces deux commissions étaient jusqu'à aujourd'hui présidées par Evis et elles vont se sentir orphelines dès la fin de cette séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

Cela montre donc la diversité des thèmes sur lesquels tu as pu t'engager et ton intérêt pour toute une série de politiques publiques très variées.

Car Evis, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, aura été une conseillère municipale toujours à l'écoute, dans le respect de l'autre, à chercher des compromis et à comprendre le point de vue de l'autre s'il ne rejoint pas exactement le sien.

Evis est également une conseillère municipale assidue, engagée dans sa charge électorale, une conseillère municipale – je suis sûre que vous l'avez toutes et tous remarqué – toujours souriante et extrêmement gentille avec autrui.

Une conseillère municipale aussi que nous savons triste de quitter Lancy pour d'autres cieux, quand même un peu loin. J'espère que tu y seras heureuse, que tu y développeras différentes activités, qu'elles t'épanouiront.

Bon vent à toi, chère Evis ! N'oublie pas Lancy et si tu es trop dégoûtée de l'ambiance de l'autre côté de la frontière, tu peux toujours revenir à Lancy où l'on est si bien.

Merci pour ton engagement et belle route à toi !

L'assemblée applaudit. Mme Moyard remet des présents à Mme Baranyai.

Mme Baranyai : je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tout le monde pour le temps que j'ai passé en tant que conseillère municipale parmi vous. Quand on fait un travail qui nous passionne, on se sent vivant, on se sent engagé, impliqué, motivé et aussi curieux, curieuse. C'est vrai que quand je me suis lancée dans les élections, que j'ai présenté ma candidature, c'était par passion et aussi par profession, donc je suis triste. J'ai présenté ma démission avec un mélange d'émotion. Merci encore une fois et cela reste une très belle expérience pour moi.

L'assemblée applaudit.

Mme Monod : je clos cette séance et vous donne rendez-vous pour notre prochain Conseil municipal le 7 décembre 2023. D'ici là, portez-vous bien !

La séance est levée à 21h15

La Secrétaire :

Véronique Equey

La Présidente :

Caroline Monod

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 novembre 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.